

POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU
L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.

Rapport synthèse d'évaluation
de la Politique nationale de l'eau pour la période
2003-2009

Juin 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Recherche, analyse et rédaction

Nabila Benkherouf

Secrétariat général et Direction de la vérification interne – Direction de la vérification interne

Collaboration à l'analyse

Caroline Drouin

Secrétaire générale et directrice de la vérification interne

Guylaine Berthiaume

Directrice de la vérification interne et de l'évaluation de programme (2007-2009)

Collaboration aux bilans rattachés aux engagements du MDDEP

Yvon Maranda

Service de la gestion intégrée de l'eau

Jocelyn Paquin

Service de la gestion intégrée de l'eau

Paul Meunier

Service de la gestion intégrée de l'eau

Julie Ferland

Service de la gestion intégrée de l'eau

Karine Jean

Service de la gestion intégrée de l'eau

Annie Blouin

Service de la gestion intégrée de l'eau

Normand Boulianne

Service des eaux souterraines

Michel Ouellet

Service des eaux souterraines

Didier Bicchi

Service des eaux municipales

Lucie Bouchard
Service des pesticides

Denis Boutin
Service agricole

Linda Tapin
Service de l'information sur les milieux aquatiques

Jérôme Faivre
Affaires intergouvernementales

Louise Lapierre
Affaires intergouvernementales

Claudette Bégin
Division du Programme de réduction des rejets industriels

Claire Michaud
Direction des politiques de l'eau

Mireille Sager
Bureau des connaissances sur l'eau

Danielle Boulanger
Division du Programme de réduction des rejets industriels

Francis Flynn
Service des eaux industrielles

Michel Bergeron
Direction du patrimoine écologique et des parcs

François Brassard
Direction des politiques en milieu terrestre

Luc Berthiaume
Direction du suivi de l'état de l'environnement

Serge Hébert
Direction du suivi de l'état de l'environnement

Benoît Bussièrès
Secrétariat général et Direction de la vérification interne – Direction de la vérification interne (2008-2010)

Marc Simoneau
Direction du suivi de l'état de l'environnement

Charles Lamontagne
Service des eaux souterraines

Nadine Roy
Service des eaux souterraines

Patrick Beauchesne
Direction du patrimoine écologique et des parcs

Collaboration aux bilans et aux évaluations ministérielles

Alice Dignard
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Michèle Pouliot
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

André Carron
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Véronique Tremblay
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Albert Daveluy
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Éric Julien
Ministère du Tourisme

Nancy Charland
Ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux Affaires autochtones

Anne Rhéaume
Ministère des Relations internationales

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

ISBN : 978-2-550-62815-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

FAITS SAILLANTS

Évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau

Objectifs, portée et méthodes d'évaluation

Afin de répondre à l'engagement n° 57 de la Politique nationale de l'eau, une évaluation de celle-ci a été menée entre 2007 et 2009.

Un comité interministériel d'évaluation regroupant les quatre ministères les plus touchés par la Politique – le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – a été créé en décembre 2007 pour coordonner les évaluations des engagements relevant de chacun des ministères.

Les évaluations menées visaient principalement à documenter les progrès réalisés entre 2003 et 2009 dans la mise en œuvre des engagements de chacun des 16 axes d'intervention de la Politique. Un examen des ressources humaines et financières a également été effectué.

Diverses méthodes d'évaluation, tant qualitatives que quantitatives, ont été utilisées : évaluations évolutives, évaluations-bilans, bilans et étude de cas.

L'équipe d'évaluation du MDDEP a rédigé le présent rapport à partir, notamment, des principaux éléments des évaluations sectorielles des ministères engagés dans la Politique.

Principaux constats

Globalement, l'évaluation a permis de dégager certains constats. Ainsi, les progrès réalisés à l'égard de 23 engagements de la Politique sont jugés satisfaisants. En ce qui concerne 15 autres engagements, plusieurs actions sont en cours de réalisation. En outre, les progrès sont jugés insatisfaisants pour les 4 engagements suivants :

- *La mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des acteurs de l'eau (engagement n° 8).* L'évaluation a mis en évidence un certain nombre d'actions de sensibilisation, mais aussi l'absence d'une planification intégrée de ces actions et une méconnaissance de leurs effets;
- *La mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (engagement n° 15).* Seuls des travaux de réflexion ont été menés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010. La mise en œuvre devrait être précisée dans la prochaine entente;
- *La mise en place d'une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant (engagement n° 26).* Aucune action n'a été associée précisément à cet engagement, qui a cependant été touché par la mise en œuvre des engagements n^{os} 2 et 3;
- *L'élaboration d'un programme d'aide pour développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent et aux autres plans d'eau (engagement n° 52).* Aucun programme d'aide n'a été élaboré dans le cadre même de la Politique, bien que plusieurs projets se soient concrétisés grâce à d'autres initiatives gouvernementales.

Par ailleurs, 15 engagements n'ont pu être évalués faute de données disponibles ou parce qu'ils étaient inactifs.

C'est du côté de la révision du cadre juridique de l'eau que les résultats découlant de la Politique ont sans doute été les plus importants, avec l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (ci-après appelée Loi sur l'eau).

Cette loi concrétise également plusieurs autres engagements de la Politique, à savoir : la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif; la reconnaissance des principes de l'utilisateur-payeur, de prévention et de réparation; l'établissement d'un nouveau régime d'autorisation de prélèvements d'eau; la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant; la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent; ainsi que le regroupement des connaissances sur l'eau.

Autre objectif atteint par le gouvernement : celui de mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant dans 33 bassins versants prioritaires, comme prévu en 2002. En cette matière, le gouvernement a annoncé en 2008 le redécoupage du territoire du Québec en 40 zones de gestion intégrée afin d'étendre la gestion par bassin versant à l'ensemble du territoire du Québec. Un financement de 15 millions de dollars a également été annoncé pour répondre aux demandes des représentants des organismes de bassin versant. Puis, les 40 organismes de zone créés, soutenus techniquement et financièrement par le MDDEP, ont déposé 15 plans directeurs de l'eau. En décembre 2009, 12 de ces plans étaient approuvés.

Par ailleurs, plusieurs actions visant la concertation des acteurs de l'eau et révélant une certaine mobilisation de leur part ont été enregistrées depuis 2003.

Le MDDEP a également progressé dans le domaine de la protection des écosystèmes aquatiques en créant 9 réserves aquatiques et en portant à 21 le nombre de rivières protégées au Québec, ce qui dépasse l'objectif fixé par la Politique de couvrir 8 % du territoire québécois par des aires protégées. De plus, entre 2003 et 2008, le MRNF et Canards Illimités Canada ont investi dans 23 projets visant à protéger 1 882 hectares de milieux humides répartis dans 9 régions administratives du Québec.

En outre, des projets cherchant à réduire les répercussions des activités agricoles sur le Saint-Laurent ou ses tributaires par des interventions d'acquisition de connaissances,

de développement d'expertise ainsi que de suivi ont été réalisés dans le cadre du volet agricole du Plan Saint-Laurent. Les données recueillies démontrent que le MAPAQ et le MDDEP ont investi plusieurs efforts dans l'atteinte des résultats visés en matière d'assainissement agricole. Or, l'évaluation a aussi fait ressortir la nécessité d'un partage des responsabilités en matière de mise en conformité des exploitations, notamment par rapport à la norme phosphore. Elle a révélé le besoin de mettre en place des indicateurs communs à la Financière agricole du Québec, au MAPAQ et au MDDEP pour évaluer l'atteinte des résultats et disposer d'une information de gestion uniforme.

Au chapitre de la gestion des pesticides, une diminution de la pression exercée par leur utilisation a été constatée avec le temps. L'appréciation des risques environnementaux et sanitaires a été rendue possible grâce à la mise au point de l'indicateur IRPeQ¹ (indicateur de risque des pesticides du Québec) et des outils IRPeQ express² (gestion et suivi des pesticides) et SAgE pesticides³ (information sur les risques pour la santé et l'environnement).

En matière d'eau potable, le soutien pour la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement s'est intensifié à partir de 2005-2006, et plusieurs investissements ont été annoncés entre 2005 et 2009. Le gouvernement dispose à présent de crédits pour la mise aux normes des installations municipales et de réseaux privés qui seront municipalisés.

Quant à la mise aux normes des réseaux d'eau souterraine et de surface ciblés en 2001, elle est achevée pour 169 réseaux sur 290. Les 121 autres réseaux sont en voie d'être mis à niveau, 87 d'entre eux ayant reçu une promesse d'aide financière. De plus, pour contrôler les débordements, des ouvrages de rétention ont été mis en place à Québec. Ces travaux majeurs ont permis à la population de se réappropriier la rivière

¹ <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/602-IndicateurDeRisqueDesPesticides.pdf>.

² <http://www.irpeqexpress.qc.ca/>.

³ <http://www.sagepesticides.qc.ca/>.

Saint-Charles et de bénéficier d'usages récréatifs (canotage et sentiers pédestres, notamment).

Par ailleurs, la Loi sur les compétences municipales a été modifiée pour permettre à une municipalité, aux frais du propriétaire, d'installer, d'entretenir et de rendre conforme au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées tout système de traitement des eaux usées d'une telle résidence.

De plus, depuis 2005, les municipalités qui soumettent une demande d'aide financière au MAMROT pour le renouvellement de leurs conduites doivent présenter des plans d'intervention, lesquels permettent de coordonner les outils de planification et les sources de financement. En 2009, 665 des 744 plans d'intervention transmis avaient été approuvés par le MAMROT.

Enfin, concernant le développement du tourisme nautique, la réalisation de 1 750 km de « routes bleues »⁴ entre 2005 et 2008 ainsi que le dévoilement de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent en 2008 concrétisent les engagements n^{os} 55 et 56 pris par le gouvernement du Québec.

Processus de mise en œuvre et de suivi

En 2003, un plan de mise en œuvre a été établi et une table interministérielle sur la Politique a été créée, principalement pour soutenir le ministre de l'Environnement dans la coordination de la Politique. Des bilans annuels et des fiches de suivi ont également été instaurés pour surveiller l'avancement des engagements ministériels.

L'examen du processus de mise en œuvre a permis de constater que certains outils ont facilité le suivi des actions alors que d'autres nécessiteraient d'être revus. Ainsi, le plan de mise en œuvre de la Politique, bien que très ambitieux au départ, n'a pas toujours permis de faire un bon suivi des actions, notamment parce que peu de cibles ont été

⁴ Tronçons régionaux du Sentier maritime du Saint-Laurent.

affichées, qu'il n'y avait pas toujours d'échéancier précis et que peu d'indicateurs de résultats ont été définis.

L'instrument de gouvernance interministériel, soit la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau, s'est révélé un bon mécanisme de concertation pour les représentants interministériels. Il leur a permis de garder leurs autorités informées de l'avancement des engagements, et la plupart des personnes rencontrées⁵ ont pu confirmer que la Table a joué un rôle important dans la mise en œuvre des engagements. Quant aux bilans annuels, bien que contraignants pour certains, ils ont réussi à assurer une certaine visibilité des actions entreprises dans le cadre de la Politique.

Bilan des ressources

Pour la majorité des ministères, le financement de la Politique nationale de l'eau s'est principalement appuyé sur des budgets d'activités récurrentes. Font exception les ressources affectées aux axes relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, au regroupement des connaissances sur l'eau, à l'assainissement agricole et municipal et à la pérennité des infrastructures.

Les investissements les plus importants ont été consacrés au renouvellement des infrastructures (532 millions de dollars), à la protection de l'eau potable (420 millions de dollars), à l'assainissement agricole (239,2 millions de dollars) et à l'assainissement municipal (195,3 millions de dollars). Ce sont le MAMROT et le MAPAQ qui ont le plus contribué à l'investissement financier global relatif à la Politique (93,72 %).

⁵ Lors de l'évaluation de la coordination interministérielle de la Politique, huit représentants ministériels siégeant à la Table ont été interviewés.

Conclusions et perspectives

Les constatations de l'évaluation permettent de tirer les conclusions qui suivent.

Il faut reconnaître la Politique pour ce qu'elle est et ce qu'elle a accompli. Elle est à la fois un outil qui a permis de structurer les actions ministérielles relatives à la gestion de l'eau et un mécanisme qui a favorisé une coopération interministérielle dans ces dossiers.

À cet égard, la Politique a permis de rassembler un grand nombre d'acteurs de l'eau (ministères et organismes) autour de préoccupations communes concernant la gestion de l'eau. Elle a ainsi donné un coup d'envoi à des partenariats pour la concertation et la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, notamment lors de la réalisation et de l'approbation des plans directeurs de l'eau, dans la lutte contre les cyanobactéries ou à l'occasion de plusieurs projets visant la préservation des ressources en eau dans la plupart des régions du Québec.

La mise en œuvre de la Politique a permis de structurer la gestion intégrée par bassin versant et l'a renforcée en lui procurant une assise juridique grâce à la Loi sur l'eau. L'adoption de cette loi est considérée comme un des résultats les plus structurants de la mise en œuvre de la Politique. Elle a permis de concrétiser plusieurs engagements pris par le gouvernement.

De plus, bien que plusieurs actions réalisées aient été amorcées avant la Politique nationale de l'eau, leur poursuite dans son cadre leur a donné une plus grande visibilité et a renforcé leur mise en œuvre.

Au chapitre des investissements, le financement de la Politique s'est principalement appuyé, dans la majorité des ministères, sur des budgets d'activités récurrentes à l'exception des axes relatifs à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, au

regroupement des connaissances, aux assainissements agricole et municipal et à la pérennité des infrastructures.

À cet égard, le bilan actuel des réalisations et des résultats de mise en œuvre est marqué d'un côté par des progrès très satisfaisants et, de l'autre, par des mesures qui ont été mises en route tardivement ou qui ne produiront leurs effets qu'au-delà de la période fixée pour l'évaluation.

D'une façon générale, les données recueillies indiquent la nécessité de réviser certains outils du processus de mise en œuvre notamment le plan de mise en œuvre, de définir des indicateurs de résultats, de réviser les échéanciers pour certains engagements et de revoir certains résultats attendus à la lumière du nouveau contexte.

Huit ans après son adoption, des questions relatives au rôle de la Politique et à sa portée doivent être abordées. Plus précisément, des interrogations subsistent au sujet de l'adéquation entre certains engagements et les priorités gouvernementales actuelles, à propos de l'atteinte des objectifs de la Politique en l'absence de priorités initialement définies de même que concernant son financement limité.

Ce premier exercice d'évaluation a démontré la difficulté d'évaluer, après cinq ans seulement de mise en œuvre, les effets d'une politique gouvernementale reposant sur plusieurs ministères ainsi que sur des engagements très diversifiés. En effet, du recul est nécessaire et le démarrage des actions les plus structurantes demande du temps. Au surplus, certains effets, tels que la diminution du phosphore, le retour des usages perdus ou l'amélioration de la qualité de l'eau dans les plans d'eau du Québec suivant les activités d'assainissement, ne peuvent être mesurés qu'à long terme. Cet exercice d'évaluation est donc utile, certes, mais il devrait être planifié à plus longue échéance.

À la lumière des constats précédents, trois avenues seraient à envisager quant à l'avenir de la Politique nationale de l'eau :

1) Maintien de la Politique telle quelle, avec révision du plan de mise en œuvre

Cette avenue consiste à réviser le plan de mise en œuvre de manière à ajuster les échéanciers, à revoir les indicateurs et les cibles et à introduire certains indicateurs de résultats. Le principal avantage de ce scénario est qu'il assurerait un suivi plus adéquat de l'atteinte des résultats. Il ne permettrait toutefois pas de corriger la portée des engagements par rapport aux nouvelles réalités, alors que la vision proposée dans plusieurs engagements ne respecte pas nécessairement l'esprit de la nouvelle Loi sur l'eau.

2) Révision de la Politique et de son plan de mise en œuvre

Ce scénario suggère de revoir le texte de la Politique, ce qui inclurait une évaluation de la pertinence de poursuivre chacun des engagements, une révision des indicateurs et des cibles ainsi qu'un ajustement des libellés des engagements maintenus en fonction du contexte actuel et des recommandations issues des évaluations sectorielles. De plus, ce scénario suggère de préciser les rôles et les responsabilités de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau de manière à ce que ses travaux soient relancés et réorientés pour améliorer la coordination interministérielle.

Ce scénario présente l'avantage d'une meilleure définition des priorités et de la portée de la Politique sur les actions gouvernementales les plus structurantes. Il exigerait toutefois d'ajuster la Politique pour respecter les réformes découlant de la Loi sur l'eau. Les défis et contraintes liés aux processus de suivi et de coordination interministérielle demeuraient également présents.

3) Poursuite des engagements de la Politique par l'intermédiaire de la mise en œuvre de la Loi sur l'eau

Ce scénario suggère de concentrer les efforts dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant et de la gestion intégrée des ressources en eau du Saint-Laurent ainsi que dans le regroupement des connaissances sur l'eau et le développement des instruments économiques. Quant aux autres actions de la Politique, plusieurs d'entre elles sont déjà intégrées à d'autres programmes ou initiatives au sein de l'appareil gouvernemental.

Parallèlement à ce scénario, il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de concertation, qui pourrait prendre la forme d'un comité interministériel et qui viserait à la fois la cohérence de toutes les actions se rattachant à l'eau et la concertation à l'échelle interministérielle.

La reddition de comptes prévue dans la Loi sur l'eau se ferait par la publication d'un rapport quinquennal sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, dont la première édition est prévue en 2014.

L'avantage de ce scénario : il éviterait un double suivi ainsi qu'une double reddition de comptes, et allégerait le processus de coordination interministérielle, chaque ministère étant responsable des actions dont il a la charge. Son inconvénient : il ne permettrait ni une reddition de comptes véritable et intégrée ni une visibilité globale des actions entreprises par rapport à l'eau.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Origine de l'évaluation et approche retenue	1
1.1 Méthodologie et portée de l'évaluation	2
1.2 Limites de l'évaluation.....	3
2. Politique nationale de l'eau (2002)	4
2.1 Historique et contexte	4
2.2 Principaux éléments.....	5
3. Processus de mise en œuvre et outils d'intervention	8
3.1 Plan de mise en œuvre.....	8
3.2 Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau.....	10
3.3 Processus de suivi	10
3.4 Synthèse et discussion	11
4. Ressources investies.....	15
5. Bilan des réalisations ministérielles	21
Conclusions et perspectives.....	34

<u>Annexe 1</u>	Modèle de fiche d'analyse de faisabilité
<u>Annexe 2</u>	Questionnaire destiné aux représentants des ministères siégeant à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
<u>Annexe 3</u>	Modèle de fiche de suivi
<u>Annexe 4</u>	Bilan des principales réalisations ministérielles 2003-2009

LISTE DES TABLEAUX ET DIAGRAMME

Diagramme 1 – Orientations et axes d'intervention de la Politique nationale de l'eau	7
Tableau 1 – Partenariats interministériels dans la mise en œuvre des engagements de la Politique	9
Tableau 2 – Ressources financières totales utilisées entre 2003 et 2009	16
Tableau 3 – Ressources totales investies par les ministères et organismes de 2003 à 2009....	20
Tableau 4 – État d'avancement des engagements au 31 décembre 2009.....	28

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Dépenses 2003-2009 par axes d'intervention	17
Figure 2 – Contributions des ministères et organismes.....	18

INTRODUCTION

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation de la Politique nationale de l'eau, une évaluation portant principalement sur la mise en œuvre de la Politique à compter de 2003, à savoir les réalisations se rattachant aux engagements ministériels ainsi que les principaux résultats obtenus jusqu'en 2009.

La première partie du rapport décrit l'origine et les objectifs de l'évaluation, sa portée ainsi que la méthodologie utilisée. La seconde partie présente une brève description du contexte entourant l'adoption de la Politique ainsi que des éléments de son contenu. Les troisième et quatrième parties font successivement état des constats concernant le processus de mise en œuvre ainsi que les ressources investies. La partie 5 décrit le bilan des principales réalisations ministérielles pour chaque axe d'intervention. La dernière partie du rapport présente la conclusion de l'évaluation après six ans de mise en œuvre de la Politique, ainsi que des perspectives d'avenir.

Ce rapport a été réalisé à partir, notamment, des principaux éléments des évaluations sectorielles des ministères engagés dans la Politique.

1. Origine de l'évaluation et approche retenue

La Politique nationale de l'eau doit faire l'objet d'une évaluation au terme des cinq premières années de sa mise en œuvre selon l'engagement n° 57, qui se lit comme suit : « Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans ».

C'est dans ce contexte que la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau a mandaté, le 1^{er} février 2006, l'ensemble des ministères engagés dans la Politique afin que soit réalisée une évaluation des résultats de mise en œuvre des engagements les concernant.

1.1 Méthodologie et portée de l'évaluation

La planification de l'évaluation a débuté en décembre 2007 avec la formation d'un comité interministériel d'évaluation restreint regroupant les quatre ministères les plus touchés par la Politique (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ], ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs [MDDEP], ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] et ministère des Ressources naturelles et de la Faune [MRNF]). Ce comité avait pour mandat de soutenir et de consolider les travaux d'évaluation, de réfléchir à des outils communs d'évaluation et de convenir à la fois d'une planification des travaux d'évaluation et de la nature des livrables attendus.

D'entrée de jeu, le comité s'est mis d'accord sur l'objectif de cette première évaluation, à savoir, documenter auprès des ministères concernés les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des engagements. Il faut préciser que la Politique repose sur plusieurs processus et activités ayant des effets parfois difficilement mesurables à court terme.

La première étape a consisté à réaliser une étude de faisabilité de l'évaluation pour chacun des engagements (voir modèle de fiche d'analyse de la faisabilité à l'annexe 1). Chaque ministère a ciblé, parmi ses engagements, ceux devant faire l'objet d'une évaluation ou d'un bilan.

Les travaux d'évaluation ont ensuite été entrepris dans les ministères pour les engagements ciblés. Plusieurs gestionnaires, experts et professionnels ont été associés ou consultés à l'occasion de ces travaux.

Diverses méthodes d'évaluation, tant qualitatives que quantitatives, ont été utilisées au sein des ministères. On peut citer, à titre d'exemple :

- Des *évaluations évolutives*, choisies pour certains engagements afin de soutenir la progression continue de programmes ou d'actions tels ceux associés à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant (engagements n^{os} 2 et 3 de la Politique sous la responsabilité du MDDEP);
- Des *évaluations-bilans* pour analyser certains engagements jugés assez avancés, pour lesquels des données étaient disponibles;
- Des *bilans*, utilisés dans le cas des engagements qui n'étaient pas suffisamment avancés, les renseignements colligés provenant principalement du processus de suivi mis en place (bilans annuels et fiches de suivi);
- Une *étude de cas*, réalisée par le MRNF pour évaluer l'engagement n° 20.

Des entrevues avec les intervenants clés ont également été réalisées, notamment à l'aide de questionnaires structurés (voir annexe 2), aux fins de l'évaluation de la coordination interministérielle de la Politique.

1.2 Limites de l'évaluation

Certains engagements n'ont pu être évalués en raison d'un manque de données sur leur mise en œuvre, ou encore parce que celle-ci n'était pas assez avancée.

De plus, du fait que le plan de mise en œuvre de la Politique proposé en 2003 a connu plusieurs ajustements durant la période 2003-2009, il a été impossible d'évaluer la mise en œuvre en regard de ce qui avait été prévu au départ.

Par ailleurs, pour plusieurs engagements, l'approche retenue a consisté à faire appel aux points de vue et aux perceptions des acteurs et des témoins de la mise en œuvre de la Politique. Bien que limitative, cette approche a néanmoins permis, en raison de la convergence des points de vue recueillis, d'ajouter aux analyses une dimension participative qui s'est avérée plus proche des réalités sur le terrain.

Enfin, l'atteinte des résultats visés n'a pas pu être mesurée pour tous les engagements, car certains résultats attendus étaient peu précis ou encore non mesurables à court terme.

La période d'évaluation pour les activités s'étend de mars 2003 à décembre 2009, alors que l'examen des ressources humaines et financières a considéré la période allant de mars 2003 à mars 2009, les données sur les ressources étant disponibles jusqu'à cette date.

En dépit de ces limites, la présente évaluation donne un aperçu appréciable des réalisations associées aux grands axes de la Politique ainsi que des leçons à tirer des premières années de mise en œuvre d'une telle politique gouvernementale.

2. Politique nationale de l'eau (2002)

2.1 Historique et contexte

L'élaboration de la Politique nationale de l'eau a été entreprise à la suite de la tenue, en 1997, du Symposium sur la gestion de l'eau, qui rassemblait des experts nationaux et internationaux. Ceux-ci ont dressé un portrait des usages de l'eau et de ses modes de gestion au Québec. Ce symposium a donné naissance, en 1998, à plusieurs documents de référence sur la gestion de l'eau, rassemblés dans les actes du symposium. Par la suite, une vaste consultation publique réalisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a permis de recueillir l'opinion de la population de toutes les régions du Québec.

La Commission sur la gestion de l'eau a reçu près de 400 mémoires. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt et la mobilisation des citoyens pour les questions environnementales et plus particulièrement pour celles concernant l'eau.

Cette consultation a mené au dépôt, le 1^{er} mai 2000, d'un rapport⁶ contenant les recommandations de la commission au ministre de l'Environnement. Dans ce document, plusieurs questions ont été abordées, telles que l'exportation de l'eau, l'exploitation de l'eau souterraine, la privatisation des services d'eau, la santé, l'assainissement des eaux, le Saint-Laurent, la protection des milieux aquatiques, la tarification de l'eau et la gestion par bassin versant.

Après la publication de ce rapport, un cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau a été élaboré par le gouvernement. Ce cadre contenait les orientations, les objectifs et les principes à la base de la Politique. Il énonçait l'orientation générale du gouvernement relativement à la gestion de l'eau, soit « respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables ».

C'est à partir de ce cadre d'orientation que la Politique a été élaborée, en partenariat avec les ministères concernés. Elle a été rendue publique le 26 novembre 2002.

La Politique précise trois enjeux majeurs découlant des consultations menées entre 1997 et 2000 : reconnaître l'eau comme patrimoine collectif; assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques; et gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

2.2 Principaux éléments

Le but premier de la Politique nationale de l'eau est d'instaurer une nouvelle vision, à la fois globale et intégrée, de la gouvernance de l'eau au Québec. Afin de donner vie aux trois enjeux, le gouvernement du Québec a structuré cette politique autour de cinq orientations majeures, soit :

- Réformer la gouvernance de l'eau;
- Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent;

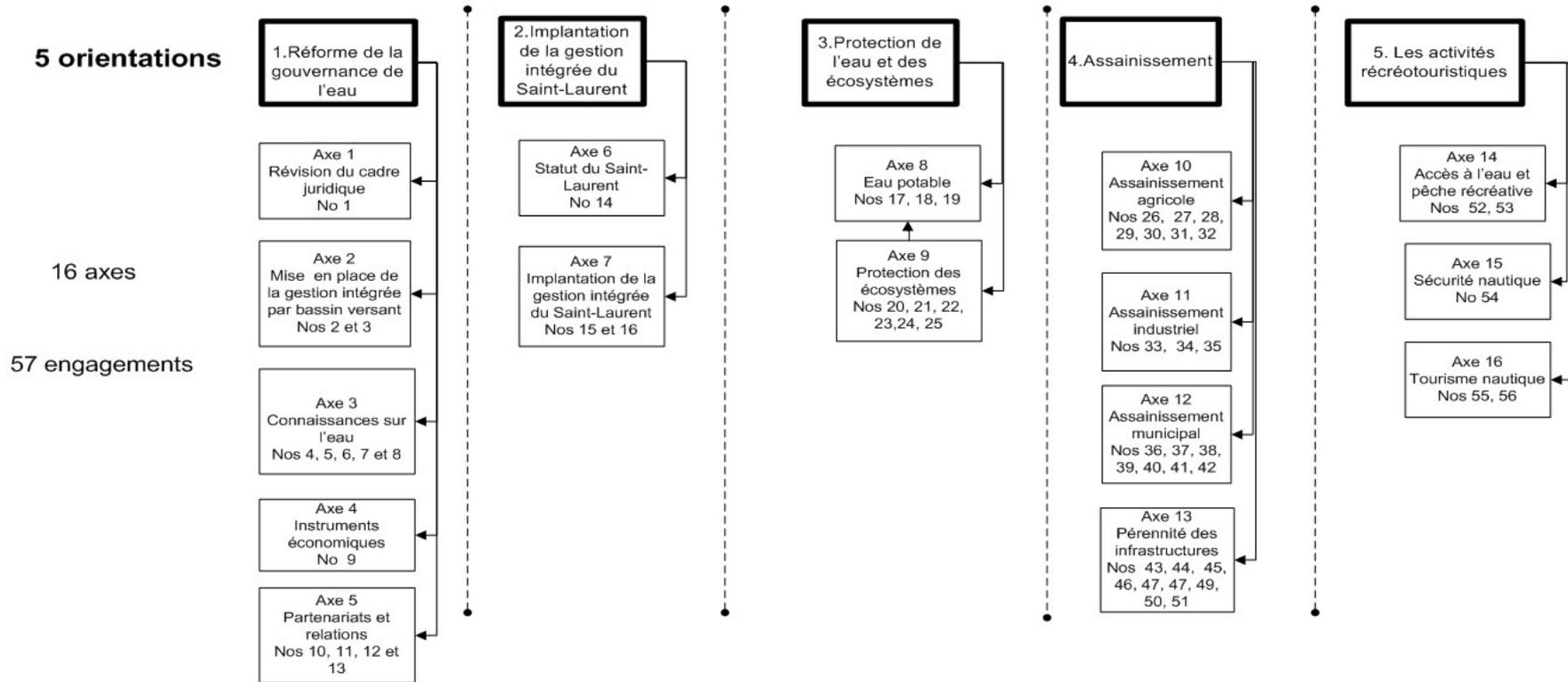
⁶ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/eau.htm>.

- Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques;
- Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau;
- Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau.

Ces orientations se divisent en 16 axes d'intervention, lesquels sont assortis de 57 engagements ministériels (voir diagramme 1).

Diagramme 1 – Orientations et axes d'intervention de la Politique nationale de l'eau

Politique nationale de l'eau



3. Processus de mise en œuvre et outils d'intervention

Dans les mois qui ont suivi l'adoption de la Politique nationale de l'eau, le gouvernement a entrepris de la faire connaître et de planifier plus concrètement son implantation en mettant en place des outils d'intervention.

Un plan de mise en œuvre a alors été établi en consultation avec tous les ministères concernés, ainsi qu'une table interministérielle sur la Politique, créée principalement pour soutenir le ministre de l'Environnement dans sa coordination.

De plus, un processus de suivi des actions a été instauré en 2003 pour surveiller l'avancement des engagements ministériels.

Les prochaines pages donnent une vue d'ensemble du processus de mise en œuvre et des principaux constats qui ont pu être faits.

3.1 Plan de mise en œuvre

Après l'adoption de la Politique nationale de l'eau, tous les ministères ont été invités à faire connaître leurs priorités d'action respectives inspirées des 5 grandes orientations et des 16 axes d'intervention de la Politique. Ces derniers ont ensuite été consultés quant au choix des engagements et au mode de partenariat pour la mise en œuvre.

Le tableau 1 présente la répartition interministérielle des niveaux de responsabilité dans la mise en œuvre des engagements de la Politique.

Tableau 1 – Partenariats interministériels dans la mise en œuvre des engagements de la Politique

Ministère ou organisme	Numéros des engagements dont il est maître d'œuvre	Total	Numéro des engagements dont il est partenaire	Total
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11*, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 33, 34, 41, 42, 52, 54, 57	27	10, 12, 13, 17, 25, 27, 30, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 49, 50	16
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)	17, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51	14	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 18, 21, 23, 25, 26, 28, 29, 34, 41, 52, 54, 55, 56, 57	26
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	27, 28, 30, 31, 32	5	1, 2, 3, 4, 6, 9, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 29, 33, 57	16
Ministère du Tourisme (MTO)	55, 56	2	52, 57	2
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	13	1	57	1
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	–	0	8, 57	2
Ministère des Relations internationales (MRI)	12*	1	13, 57	2
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	20, 25, 35, 53	4	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 32, 33, 34, 52, 55, 57	28
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	–	0	1, 2, 3, 6, 21	5
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	19	1	6, 57	2
Ministère des Transports (MTQ)	–	0	4, 6, 9, 11, 13, 14, 15, 16, 52, 54, 56, 57	12
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	10	1	2, 6, 8, 9, 15, 20, 52, 55, 56, 57	10

Société immobilière du Québec (SIQ)	50*	1	57	1
Total		57		

* Maîtrise d'œuvre partagée avec un autre ministère ou organisme

Ex : MDDEP et MRI : Engagements n^{os} 11 et 12

SIQ et MDDEP : Engagement n^o 50

Un plan d'action annuel pour la mise en œuvre a été proposé en 2003. Ce dernier comprend les principales activités à réaliser, le nom du maître d'œuvre, l'échéancier, les indicateurs de suivi et l'état d'avancement. Ce plan a été mis à jour annuellement et sa forme a dû être modifiée avec le temps.

3.2 Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

Composée des ministères concernés par la Politique, la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau a été créée pour appuyer le ministre de l'Environnement dans la mise en œuvre de la Politique, et principalement dans sa coordination, sur le plan administratif et opérationnel. La Table avait pour mandats principaux :

- De coordonner la mise en œuvre des engagements gouvernementaux;
- D'arbitrer les conflits potentiels entre ministères sur les engagements;
- D'approuver les rapports de suivi et d'évaluation quinquennale;
- De coordonner les consultations interministérielles touchant les engagements de la Politique;
- De donner des avis gouvernementaux aux représentants des ministères québécois faisant partie du Comité Saint-Laurent;
- De donner des avis gouvernementaux sur différents sujets relatifs à l'eau, mais ne faisant pas partie de la Politique;
- De créer, dans le cadre de ses travaux ou à la demande du ministre, différents groupes de travail techniques pour la réalisation de projets donnés.

3.3 Processus de suivi

Afin de répondre à l'engagement n° 57, le MDDEP a mis en place un processus de suivi des engagements. Ce processus comprenait l'élaboration de fiches de suivi (voir modèle de fiche à l'annexe 3) ainsi que de bilans annuels.

Ainsi, depuis 2003, des fiches de suivi sont remplies et mises à jour annuellement pour chaque engagement. Ces fiches factuelles renseignent sur l'avancement des actions et facilitent la réalisation des bilans annuels.

Depuis 2003, cinq bilans annuels et publics ainsi qu'un bilan synthèse 2003-2007 relatifs à la mise en œuvre de la Politique ont été réalisés et approuvés par tous les ministères concernés.

Un site intranet gouvernemental consacré au suivi de la mise en œuvre de la Politique et destiné exclusivement aux membres de la Table a aussi été créé par le MDDEP. Ce site sert à déposer des documents relatifs à la mise en œuvre (bilans, fiches de suivi, plans d'action, etc.) et facilite l'échange d'information ainsi que le suivi des travaux de la Table.

3.4 Synthèse et discussion

L'examen des principaux outils de mise en œuvre de la Politique a permis de dégager les constats qui suivent.

Plan de mise en œuvre

- Sur un total de 126 actions retenues dans le premier plan de mise en œuvre, un grand nombre devaient être réalisées ou entreprises pendant les deux premières années (environ 65 actions sur 126, soit 51 %); ce qui dénote un plan d'action très ambitieux en regard des budgets et ressources alors disponibles.

- Par ailleurs, les versions subséquentes du plan ne précisait pas les sommes requises pour la réalisation des actions de mise en œuvre ni d'échéancier pour toutes les actions planifiées.
- Le plan de mise en œuvre n'a pas permis de prioriser des actions dans le temps, comme l'engagement n° 9 sur les redevances, qui devait servir à financer des mesures prises en fonction de la Politique.

Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

- La Table a tenu 17 rencontres entre 2003 et 2008. Elle a maintenu une certaine participation des ministères durant ces cinq premières années et a discuté de quelques dossiers stratégiques, notamment de la gestion intégrée par bassin versant et du plan d'action sur les cyanobactéries. À cet égard, elle a permis d'élaborer un processus d'approbation des plans directeurs de l'eau, de structurer les actions interministérielles et d'obtenir un certain consensus quant aux dossiers de l'eau.
- Avec le temps, les travaux de la Table se sont quelque peu éloignés de ses mandats initiaux, ce qui peut expliquer la diminution du nombre de participants, qui est passé de 21 personnes en 2003 à 10 en 2008. On note également que peu de décisions ont été prises lors des rencontres durant la même période.
- La plupart des personnes rencontrées⁷ ont pu confirmer que le rôle de la Table a surtout été d'assurer un suivi de l'avancement des engagements des ministères maîtres d'œuvre et de faire un rappel des responsabilités incombant à chacun d'entre eux.

⁷ Lors de l'évaluation de la coordination interministérielle de la Politique, huit représentants ministériels siégeant à la Table ont été interviewés.

- La Table a également été un bon moyen pour les représentants interministériels de garder les autorités de leur ministère informées de l'avancement des engagements de la Politique.
- Ce dernier constat en amène un autre, selon lequel ce ne sont pas des gestionnaires qui siègent à la Table, comme cela avait été prévu en 2003. La plupart de ceux qui y assistent sont des professionnels spécialisés.
- Depuis sa création, la Table n'a pas stimulé la création de nombreux comités. De façon générale, la majorité des comités internes existants auraient été créés même sans sa mise en place. C'est le cas, entre autres, du comité de liaison (MDDEP et MAPAQ) actif dans le cadre du Règlement sur les exploitations agricoles, et de la Table filière de l'aquaculture en eau douce portant sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec. Le seul comité interministériel né de la Politique est celui évaluant la politique elle-même.

Processus de suivi

- L'engagement n° 57 de la Politique prévoyait associer les organismes de gestion intégrée, les organismes de gestion intégrée des ressources en eau du Saint-Laurent et le monde municipal au processus de suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Force est de constater que, les ministères concernés mis à part, aucun des organismes précités n'a été associé au processus de suivi.
- La production annuelle de fiches de suivi a été jugée contraignante par certains représentants ministériels. Certaines modifications seraient nécessaires pour éviter que le suivi des actions soit plus lourd que leur mise en œuvre. Un des problèmes soulevés est la date d'échéance pour la remise des fiches remplies, qui coïncide avec la fin de l'année financière du gouvernement, soit le 31 mars.

- Concernant les indicateurs mis en place, la plupart des ministères n'ont pu déterminer que des indicateurs administratifs de suivi et peu d'indicateurs de résultats environnementaux, sociaux ou économiques, ainsi que le prévoyait l'engagement n° 57 de la Politique. La quasi-absence d'indicateurs de résultats et la non-disponibilité de données de suivi pour certains engagements ont rendu les travaux d'évaluation particulièrement complexes. Elles ont empêché de faire une lecture complète de l'état d'avancement et de mesurer l'atteinte des résultats visés. À cet égard, certains représentants de la Table ont souligné l'importance de la présence conjointe d'indicateurs de suivi et de résultats à l'intérieur du processus de suivi.
- Le contenu des bilans annuels est axé sur un suivi des activités, ce qui est conforme au rôle de la Table. Les recommandations que l'on trouve dans les trois premiers bilans annuels sont d'ordre administratif et ne visent ni à prioriser ni à orienter les actions. En effet, la plupart de ces recommandations renvoient à la réalisation d'un bilan ministériel, à l'envoi de fiches ou à la détermination d'indicateurs de résultats.
- Cependant, les représentants ministériels consultés sont d'accord pour dire que le bilan annuel est un élément nécessaire dans le processus de suivi des engagements. Il a été utile pour tenir informées les autorités de l'état d'avancement des actions et pour rappeler aux ministères leurs responsabilités respectives à l'égard de la Politique. Ils notent aussi que ces bilans ont permis de donner de la visibilité aux réalisations du gouvernement dans le domaine de l'eau et qu'ils fournissent au public un outil de suivi de la mise en œuvre de la Politique.
- Lors de la réalisation du dernier bilan (2007-2008), il a été annoncé que sa forme actuelle serait remplacée. Désormais, un rapport quinquennal fera état de l'avancement des actions sur une période de cinq ans. Le MDDEP continuera cependant de colliger l'information relative aux ressources humaines et financières sur une base annuelle.

On peut constater que, depuis 2003, plusieurs outils de mise en œuvre ont été implantés. Parmi eux, certains ont joué pleinement leur rôle dans la coordination et le suivi de la Politique, alors que d'autres ont pris une direction différente de l'intention initiale.

On peut penser qu'une planification plus claire de la mise en œuvre – comportant des actions moins nombreuses ainsi que des priorités et des objectifs plus précis, dotés de cibles et d'indicateurs de résultats et assortis des ressources requises – aurait renforcé l'incidence du plan de mise en œuvre et favorisé le respect des exigences et des échéanciers.

4. Ressources investies

Les ressources humaines associées à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau étaient de 1 958 équivalents temps complet⁸ (ETC) professionnels et techniciens au 31 mars 2009. Le MDDEP et le MAPAQ sont les deux ministères qui ont mobilisé le plus d'ETC.

Au chapitre des investissements financiers, le financement de certaines mesures de la Politique que devait permettre la mise en place d'un système de redevances ne s'est pas concrétisé. La majorité des dépenses engagées l'ont donc été grâce à des budgets finançant des actions récurrentes dans les ministères. Malgré tout, l'injection de certains nouveaux crédits découle directement de la Politique :

- 15 millions de dollars sur cinq ans pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- 200 millions de dollars sur dix ans dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les cyanobactéries, ce qui a permis l'ajout de 14 ressources de soutien au diagnostic des lacs dans le cadre de l'engagement no 7;

⁸ Unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental correspondant, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement.

- 13,5 millions de dollars pour le regroupement des connaissances et la création d'un bureau des connaissances sur l'eau;
- 3,2 milliards de dollars pour les infrastructures municipales en eau potable et usée;
- 155 millions de dollars destinés au secteur agricole, provenant essentiellement du programme Prime-vert.

Ainsi, de 2003 à 2009, les dépenses du gouvernement associées à la réalisation d'activités inhérentes à la Politique se sont élevées à 1 460,5 millions de dollars.

Ces dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, dont les salaires, les frais de fonctionnement, les contrats et les subventions versées (tant provinciales que fédérales). De cette somme, la portion associée aux contrats et aux subventions correspond à 1 350 millions de dollars.

Tableau 2 – Ressources financières totales utilisées entre 2003 et 2009

Année financière	Ressources totales investies* M\$	Pourcentage du total	Écart par rapport à la 1 ^{re} année M\$
2003-2004	75,98	5,2	S. O.
2004-2005	120,25	8,2	44,29
2005-2006	143,25	9,8	67,25
2006-2007	319,53	21,9	243,55
2007-2008	377,93	25,9	301,98
2008-2009	423,59	29	347,64
Total	1 460,53	100	S. O.

* Source : Bilans annuels de la Politique nationale de l'eau.

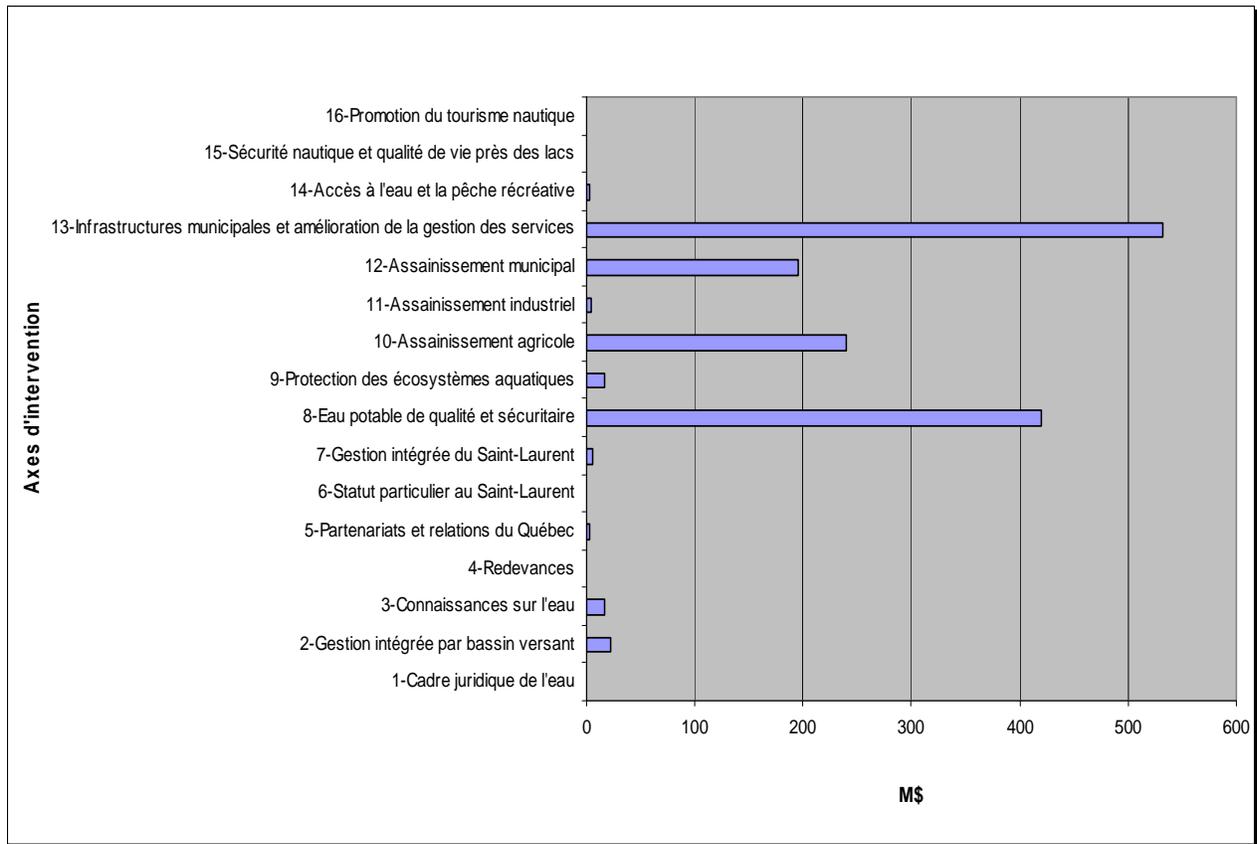
En jaune : Les dépenses les plus importantes enregistrées.

Les exercices financiers 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 ont respectivement enregistré des dépenses de 319,53 millions, de 377,93 millions et de 423,59 millions de dollars, lesquelles sont plus importantes que celles des trois premières années de mise

en œuvre. Cette évolution des dépenses totales indique un effort financier croissant de la part du gouvernement pour faciliter la mise en œuvre de la Politique.

La ventilation des ressources totales par axes d'intervention, comme schématisée à la figure 1, met en évidence les axes ayant suscité les plus grands investissements.

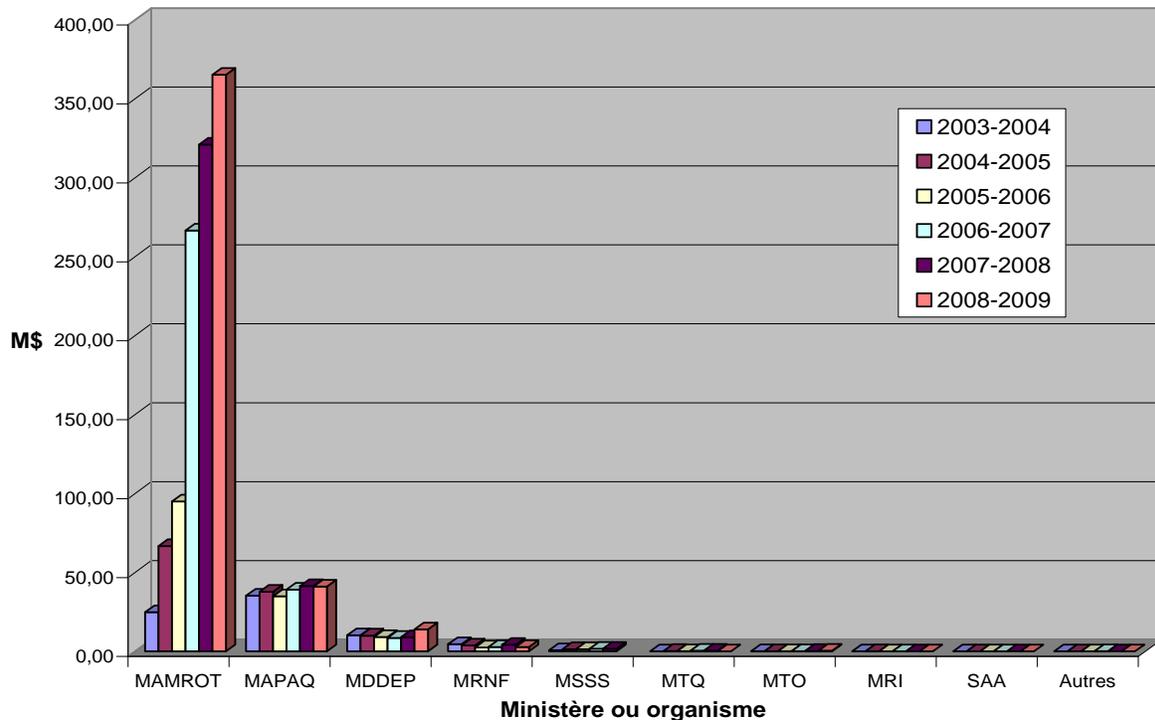
Figure 1 – Dépenses 2003-2009 par axes d'intervention



Ainsi, des sommes importantes ont été consacrées à quatre axes d'intervention : le renouvellement des infrastructures (532 millions de dollars); la protection de l'eau potable (420 millions); l'assainissement agricole (239,2 millions) et l'assainissement municipal (195,3 millions).

La figure 2 illustre les contributions ministérielles.

Figure 2 Contributions des ministères et organismes



Au total, 10 ministères et organismes ont contribué financièrement aux actions inhérentes à la Politique. Parmi eux, deux se démarquent, soit le MAMROT et le MAPAQ.

Ces deux ministères, qui sont responsables des quatre axes qui requièrent le plus de ressources, ont investi respectivement 1 139,43 millions de dollars et 229,51 millions de dollars, ce qui totalise 93,7 % des dépenses totales.

Les investissements du MAMROT sont toujours en hausse depuis 2003. Cette hausse s'explique notamment, à partir de 2006-2007, par des investissements importants découlant de divers engagements :

- La mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (engagement n° 17);

- La réduction des débordements des réseaux d'égout unitaires en temps de pluie (engagement n° 36);
- L'assainissement des eaux usées non traitées des petites municipalités (engagement n° 38);
- L'augmentation des dépenses relatives au renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout (engagement n° 43).

Quant aux investissements du MAPAQ, ils ont crû de façon soutenue depuis 2003 et proviennent essentiellement du programme Prime-vert.

Les dépenses moyennes des autres ministères et organismes engagés dans la Politique ont été similaires d'une année à l'autre. Les données du tableau 3 sur les dépenses ministérielles de 2003 à 2009 incluent les salaires, les frais de fonctionnement, les subventions et les contrats.

Tableau 3 – Ressources totales investies par les ministères et organismes de 2003 à 2009

Ministère ou organisme	2003-2004 (M\$)	2004-2005 (M\$)	2005-2006 (M\$)	2006-2007 (M\$)	2007-2008 (M\$)	2008-2009 (M\$)	Total (M\$)
MAMROT	24,86	66,77	94,94	266,59	321,04	365,23	1 139,43
MAPAQ	35,36	37,75	34,85	39,13	41,32	41,10	229,51
MDDEP	10,19	10,03	9,13	8,65	8,99	13,99	60,98
MRNF	4,53	3,72	2,55	2,74	4,20	2,75	20,49
MSSS	0,76	1,37	1,37	1,64	1,64		6,78
MTQ	0,06	0,28	0,12	0,40	0,45	0,07	1,38
MTO	0,15	0,19	0,16	0,21	0,26	0,43	1,40
MRI	0,03	0,10	0,08	0,06	0,02	0,02	0,31
SAA	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	~0,01	0,05
Autres	0,03	0,03	0,04	0,10		~0,01	0,21
Total	75,98	120,25	143,25	319,53	377,93	423,59	1 460,53

5. Bilan des réalisations ministérielles

Pour chacun des engagements, y compris ceux qui n'ont pu être évalués faute de données disponibles, un portrait détaillé des principales actions réalisées est dressé à l'annexe 4.

Dans la présente partie, les réalisations les plus structurantes depuis 2003 sont présentées pour chacun des axes d'intervention.

Révision du cadre juridique de l'eau

- La révision du cadre juridique de l'eau s'est concrétisée en 2009 avec l'adoption de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, aussi appelée Loi sur l'eau, qui est venue confirmer le statut juridique de l'eau comme ressource collective ainsi que le caractère commun de son usage. Cette loi est un des éléments les plus structurants de la mise en œuvre de la Politique, car elle a permis d'établir les droits et les responsabilités de la collectivité quant à l'utilisation et à la préservation de la ressource et a donné de nouveaux pouvoirs à l'État en matière de gestion de l'eau.

La Loi sur l'eau prévoit aussi la mise en œuvre des dispositions de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Elle introduit les principes d'utilisateur-payeur, de prévention et de réparation liés à l'utilisation de la ressource, et vient confirmer « que la gestion des ressources en eau doit être réalisée de manière intégrée et concertée » dans les unités hydrographiques désignées.

Cependant, l'adoption tardive de cette loi a empêché de mettre en place un système de redevances sur l'eau selon l'échéancier prévu et, par conséquent, de rendre disponible le financement de certaines actions de la Politique.

Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Le gouvernement a pris en 2002 des engagements pour mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant. Il a tout d'abord implanté ce modèle dans 33 bassins versants prioritaires en créant 33 organismes de bassin versant et en leur fournissant un soutien technique et financier. La gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant a ensuite été étendue à l'ensemble du territoire québécois avec l'adoption de la Loi sur l'eau, laquelle est venue donner une assise juridique à ce nouveau mode de gestion. Un redécoupage du territoire en 40 zones de gestion intégrée de l'eau a par la suite été effectué et, à partir de 2008, un financement supplémentaire de 15 millions sur cinq ans a été accordé pour améliorer le soutien technique et financier de la gestion intégrée par bassin versant.

- Les sommes consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, qui ont connu des augmentations substantielles (5,2 millions de dollars par an à partir de 2008 comparativement à 2,2 millions de dollars par an entre 2003 et 2008), permettront de répondre aux besoins de financement des organismes de bassin versant.
- En date de décembre 2009, 40 organismes de zone sont soutenus techniquement et financièrement par le MDDEP et 15 plans directeurs de l'eau ont été déposés, dont 12 sont approuvés.
- En dépit du nombre restreint de plans directeurs de l'eau approuvés, plusieurs actions indiquant une certaine mobilisation des acteurs de l'eau et visant leur concertation ont été enregistrées. En effet, plusieurs contrats de bassin versant ont été signés, notamment avec les organismes de bassin versant des rivières Etchemin, Saint-Maurice et du Nord. La Corporation du bassin versant de la baie Missisquoi a élaboré un plan d'action avec différents ministères et les forces vives du milieu afin de contrer le problème de prolifération des cyanobactéries. Par

ailleurs, le MDDEP, le MAPAQ et l'Union des producteurs agricoles sont partenaires dans la réalisation de 31 projets de gestion intégrée de l'eau reposant sur une approche de concertation à l'échelle des bassins versants⁹.

- Les objectifs se rattachant aux engagements n^{os} 2 et 3, relatifs à la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant et au soutien technique et financier des 33 organismes de bassin versant prioritaires, sont conformes aux attentes gouvernementales de 2002. L'évaluation a toutefois permis de constater que, avec l'évolution du contexte – à savoir l'adoption de la Loi sur l'eau, l'augmentation du financement et le redécoupage du territoire en 40 zones –, ces objectifs auraient avantage à être révisés.

Regroupement des connaissances sur l'eau

- La création d'un bureau des connaissances sur l'eau dans la foulée de la Loi sur l'eau est un progrès important. Elle permettra aux acteurs de l'eau de disposer de plus de données, notamment de certaines données sur les usages de l'eau qui font défaut actuellement.

Partenariats et relations du Québec

- C'est du côté des efforts liés à la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent que les actions prévues ont sans doute été le plus complètement réalisées et le plus constamment maintenues durant la période observée. À cet égard, les engagements n^{os} 11 et 12 de la Politique ont permis au Québec de faire valoir ses intérêts et sa vision par rapport à la gouvernance grâce à la signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et la signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Les actions

⁹ Communiqué de presse du MDDEP du 9 octobre 2008 intitulé « Approche concertée des acteurs agricoles et environnementaux : ensemble, préservons la qualité de l'eau ».

entreprises depuis 2003 ont également accentué la participation du Québec dans les autres dossiers liés au système Grands Lacs–Saint-Laurent, notamment avec le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, la Commission des Grands Lacs, la Commission mixte internationale et le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Protection des écosystèmes aquatiques

- Au chapitre de la protection des écosystèmes aquatiques, le MRNF et Canards illimités Canada ont investi entre 2003 et 2008 dans la protection de 1 882 hectares de milieux humides répartis dans neuf régions administratives du Québec. Parmi ces réalisations, issues de 23 projets, mentionnons la protection des marais du lac Mégantic et de la Baie au Chêne, du lac Brompton Sud et d'une portion de la rivière du Sud.
- Des projets visant à réduire les répercussions des activités agricoles sur les tributaires ou sur les zones du Saint-Laurent par des interventions d'acquisition de connaissances, de développement d'expertise ainsi que de suivi ont été réalisés dans le cadre du volet agricole du Plan Saint-Laurent.
- En matière de protection des milieux aquatiques, le MDDEP a progressé depuis 2003 en créant 9 réserves aquatiques projetées et en portant à 21 le nombre de rivières protégées au Québec. En date de mars 2009, l'objectif de couvrir 8 % du territoire du Québec par des aires protégées était dépassé¹⁰.

Assainissement agricole

- Au chapitre de l'assainissement agricole, les données recueillies démontrent que le MAPAQ et le MDDEP ont investi plusieurs efforts pour atteindre les résultats visés.

¹⁰ Communiqué de presse du 8 mars 2009, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?No=1474>.

Ainsi, le MAPAQ a introduit en 2005 l'écoconditionnalité¹¹ dans son programme de remboursement des taxes foncières agricoles. La Financière agricole du Québec applique également ce principe.

L'évaluation fait néanmoins ressortir la nécessité d'un partage des responsabilités en matière de mise en conformité des exploitations, notamment par rapport à la norme phosphore. Elle révèle également le besoin de mettre en place des indicateurs communs à la Financière agricole du Québec, au MAPAQ et au MDDEP pour évaluer l'atteinte des résultats et disposer d'une information de gestion uniforme.

- Concernant la gestion des pesticides (engagement n° 31), une diminution de la pression exercée par leur utilisation a été constatée avec le temps. L'appréciation des risques environnementaux et sanitaires a été rendue possible grâce à la mise au point de l'indicateur IRPeQ¹² (indicateur de risque des pesticides du Québec) et des outils IRPeQ express¹³ (gestion et suivi des pesticides) et SAgE pesticides¹⁴ (information sur les risques pour la santé et l'environnement). Cela constitue une avancée majeure pour le Québec dans la gestion des risques liés aux pesticides.

Eau potable

- Le gouvernement accuse un retard par rapport aux engagements n^{os} 18 et 41 de la Politique nationale de l'eau, qui touchent la préparation de la stratégie de protection des sources de captage d'eau potable et celle de la stratégie d'encadrement des rejets urbains¹⁵. L'engagement n° 18 a été repris dans une des orientations stratégiques du MDDEP visant l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de

¹¹ L'écoconditionnalité consiste à assujettir l'aide gouvernementale au respect de la législation environnementale. Le bilan de phosphore du Règlement sur les exploitations agricoles est le premier paramètre retenu pour la mise en place de l'écoconditionnalité.

¹² <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/602-IndicateurDeRisqueDesPesticides.pdf>.

¹³ <http://www.irpeqexpress.qc.ca/>.

¹⁴ <http://www.sagepesticides.qc.ca/>.

¹⁵ Ces deux engagements n'ont pu être évalués pleinement, faute de données suffisantes. Ainsi, les constats énoncés quant à leur mise en œuvre proviennent essentiellement de l'information disponible dans les bilans annuels ainsi que des consultations menées auprès des professionnels du secteur concerné.

protection des sources d'eau potable d'ici 2012. À cet égard, une démarche de consultation est prévue auprès de partenaires gouvernementaux en 2010-2011.

- Le soutien pour la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable (engagement n° 17) s'est intensifié à partir de 2005-2006. Le dépassement de l'échéancier initialement prévu dans la Politique serait en partie dû au fait que les besoins de départ dépassaient l'aide financière disponible en 2003. Cependant, avec les investissements annoncés entre 2005¹⁶ et 2009¹⁷, le MAMROT dispose à présent des crédits nécessaires pour la mise aux normes des installations municipales et de réseaux privés qui seront municipalisés.
- Quant à la mise aux normes des réseaux d'eau souterraine et de surface ciblés en 2001 dans 254 municipalités, elle est achevée pour 169 réseaux sur 290. Les 121 autres réseaux sont en voie d'être mis à niveau, 87 d'entre eux ayant reçu une promesse d'aide financière.

Assainissement municipal

- À Québec, des travaux ont été réalisés pour contrôler les débordements par la mise en place d'ouvrages de rétention. Ces travaux, qui se sont déroulés en trois phases entre 2003 et 2010, ont permis à la population de se réappropriier la rivière Saint-Charles et de bénéficier d'usages récréatifs (canotage et sentiers pédestres, notamment). Concernant la poursuite des travaux de contrôle des débordements, une priorité a été donnée aux plus grandes villes (Québec, Montréal et Laval) en raison des gains environnementaux importants associés à la mise en place d'ouvrages dans ces villes.

¹⁶ La signature de nouvelles ententes avec le gouvernement fédéral, qui s'ajoute à de nouvelles contributions du gouvernement du Québec et à celles des municipalités, ont permis d'injecter près de 3 milliards de dollars en travaux sur cinq ans dans les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ainsi que dans celles à caractère stratégique.

¹⁷ Le Plan québécois des infrastructures *Des fondations pour réussir* prévoit des investissements de 3,7 milliards de dollars d'ici 2014. De ce montant, 1,7 milliard servira à la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

- La Loi sur les compétences municipales a été modifiée pour permettre à une municipalité, aux frais du propriétaire, d'installer, d'entretenir et de rendre conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées tout système de traitement des eaux usées d'une telle résidence.

Pérennité des infrastructures

- Depuis 2005, les municipalités qui soumettent une demande d'aide financière au MAMROT pour le renouvellement de leurs conduites doivent présenter des plans d'intervention¹⁸. En 2009, 665 des 744 plans d'intervention transmis avaient été approuvés par le MAMROT.
- Selon l'information fournie par le MAMROT, les cibles énoncées dans l'engagement n° 43 de la Politique, correspondant au renouvellement des réseaux à raison de 0,8 % par année jusqu'en 2007 et de 1 % par année jusqu'en 2012, seraient atteintes depuis 2008.
- Des modifications concernant les rapports financiers entrées en vigueur en 2009 visent à distinguer les investissements réalisés pour les infrastructures existantes de ceux réalisés pour l'installation de nouvelles infrastructures. Ce changement devrait faciliter l'appréciation du taux de renouvellement des réseaux.

Tourisme nautique

- Le ministère du Tourisme (MTO) a soutenu la Fédération québécoise du canot et du kayak dans la réalisation de sentiers nautiques appelés « routes bleues »¹⁹, ce qui s'inscrit dans la foulée de l'engagement n° 55 de la Politique. À cet égard, 1 750 km de routes bleues ont pu être réalisés entre 2005 et 2008.

¹⁸ Les plans permettent aux municipalités et aux régies d'avoir un inventaire à jour des conduites.

¹⁹ Tronçons régionaux du sentier maritime du Saint-Laurent.

- Par ailleurs, le dévoilement en 2008 de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent concrétise l'engagement n° 56, par lequel le gouvernement du Québec promettait de faire progresser le tourisme nautique en matière de croisières internationales. Un programme d'aide à la stratégie des croisières a été lancé et des investissements de 156 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie sont prévus d'ici 2014.

Un bilan synthèse de l'état d'avancement de chacun des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau au 31 décembre 2009 est dressé ci-dessous, dans le tableau 4.

Tableau 4 – État d'avancement des engagements au 31 décembre 2009

 Progrès satisfaisants
  Réalisation en cours
  Progrès insatisfaisants
 ∅ Non évalué ou inactif

N°	Engagement	Avancement			
Axe 1 : Révision du cadre juridique					
1	Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la politique				
Axe 2 : Mise en place de la gestion intégrée par bassin versant					
2	Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant				
3	Soutenir financièrement et techniquement la mise en place de 33 organismes de bassin				
Axe 3 : Regroupement des connaissances sur l'eau					
4	Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau				
5	Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec				
6	Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente				
7	Appuyer des associations de riverains de lacs de villégiature				
8	Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau				
Axe 4 : Instruments économiques					
9	Développer et mettre en place, de façon progressive, à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec				

 Progrès satisfaisants
  Réalisation en cours
  Progrès insatisfaisants
  Non évalué ou inactif

N°	Engagement	Avancement			
Axe 5 : Partenariats et relations du Québec					
10	Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec				∅
11	Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	◆			
12	Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	◆			
13	Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau				∅
Axe 6 : Statut du Saint-Laurent					
14	Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	◆			
Axe 7 : Implantation de la gestion intégrée du Saint-Laurent					
15	Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent			◆	
16	Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	◆			
Axe 8 : Eau potable					
17	Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable		●		
18	Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface				∅
19	Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'écllosion de maladies d'origine hydrique	◆			
Axe 9 : Protection des écosystèmes					
20	Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides	◆			
21	Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides		●		
22	Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques				∅
23	Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau				∅
24	Doter d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »	◆			
25	Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	◆			
26	Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant			◆	

 Progrès satisfaisants
  Réalisation en cours
  Progrès insatisfaisants
  Non évalué ou inactif

N°	Engagement	Avancement			
Axe 10 : Assainissement agricole					
27	Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols				
28	Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser »				
29	Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels				
30	Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole				
31	Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement de l'usage des pesticides en milieu agricole				
32	Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes				
Axe 11 : Assainissement industriel					
33	Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)				
34	Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI				
35	Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers				
Axe 12 : Assainissement municipal					
36	Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie				
37	Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec				∅
38	Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités, de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau				
39	Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie				∅
40	Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action				
41	Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec				∅
42	Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées				∅
Axe 13 : Pérennité des infrastructures					
43	Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année d'ici 2012				
44	Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes				∅
45	Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement				∅
46	Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau				∅
47	Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés				
48	Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire				
49	Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités				∅
50	Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux				∅
51	Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi				∅

 Progrès satisfaisants
  Réalisation en cours
  Progrès insatisfaisants
  Non évalué ou inactif

N°	Engagement	Avancement			
Axe 14 : Accès à l'eau et pêche récréative					
52	Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec				
53	Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec				
Axe 15 : Sécurité nautique					
54	Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec				
Axe 16 : Tourisme nautique					
55	Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.				
56	Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable				
57	Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans				
Total		23	15	4	15

Ainsi, six ans après l'adoption de la Politique nationale de l'eau, les progrès réalisés à l'égard de 23 engagements sont jugés satisfaisants. En ce qui concerne 15 autres engagements, plusieurs actions sont en cours de réalisation. En outre, les progrès sont jugés insatisfaisants pour les 4 engagements suivants :

- *La mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des acteurs de l'eau (engagement n° 8).* L'évaluation a mis en évidence un certain nombre d'actions de sensibilisation, mais aussi l'absence d'une planification intégrée de ces actions et une méconnaissance de leurs effets;
- *La mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (engagement n° 15).* Seuls des travaux de réflexion ont été menés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010. La mise en œuvre devrait être précisée dans la prochaine entente;
- *La mise en place d'une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant (engagement n° 26).* Aucune action n'a été associée précisément à cet engagement, qui a cependant été touché par la mise en œuvre des engagements n^{os} 2 et 3;

- *L'élaboration d'un programme d'aide pour développer un réseau d'accès public au Saint-Laurent et aux autres plans d'eau (engagement n° 52).* Aucun programme d'aide n'a été élaboré dans le cadre de la Politique, bien que plusieurs projets se soient concrétisés grâce à d'autres initiatives gouvernementales.

De plus, 15 engagements n'ont pu être évalués faute de données disponibles ou parce qu'ils étaient inactifs, et les échéanciers de 14 engagements de la Politique ont été dépassés.

Par ailleurs, l'évaluation a permis de cerner 21 libellés d'engagement pour lesquels une reformulation en fonction du nouveau contexte serait souhaitable. Elle a révélé également que si certaines actions prévues ont été complètement réalisées, d'autres ne relèvent pas forcément de la compétence du Québec. C'est le cas de celles relevant de l'engagement n° 54 (sur la sécurité nautique). D'autres actions s'intègrent dans des stratégies fédérales et, de ce fait, ont été modifiées. Parmi les engagements touchés : l'engagement n° 40 (sur la toxicité des effluents) et l'engagement n° 36 (sur la réduction des fréquences de débordement des réseaux unitaires en temps de pluie).

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les constatations de l'évaluation permettent de tirer les conclusions qui suivent.

Il faut reconnaître la Politique nationale de l'eau pour ce qu'elle est et ce qu'elle a accompli. Elle est à la fois un outil qui a permis de structurer les actions ministérielles liées à la gestion de l'eau et un mécanisme qui a favorisé une coopération interministérielle dans ces dossiers.

À cet égard, la Politique a permis de rassembler un grand nombre d'acteurs de l'eau (ministères et organismes) autour de préoccupations communes concernant la gestion de l'eau. Elle a ainsi donné un coup d'envoi à des partenariats pour la concertation et la

collaboration dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, notamment lors de la réalisation et de l'approbation des plans directeurs de l'eau, dans la lutte contre les cyanobactéries ou à l'occasion de projets visant la préservation des ressources en eau dans la plupart des régions du Québec.

La mise en œuvre de la Politique a permis de structurer la gestion intégrée par bassin versant et l'a renforcée en lui procurant une assise juridique grâce à la Loi sur l'eau. L'adoption de cette loi est considérée comme un des résultats les plus structurants de la mise en œuvre de la Politique. Elle a permis de répondre à plusieurs engagements pris par le gouvernement, notamment la reconnaissance explicite de l'eau comme patrimoine collectif, la reconnaissance de trois principes fondamentaux (soit ceux de l'utilisateur-payeur, de prévention et de réparation), l'établissement d'un nouveau régime d'autorisation de prélèvements d'eau, les fondements de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, l'affirmation à l'échelle nationale et internationale des compétences et des pouvoirs du Québec dans le domaine de l'eau ainsi que le regroupement des connaissances sur l'eau.

De plus, bien que plusieurs actions réalisées aient été amorcées avant la Politique nationale de l'eau, leur poursuite dans son cadre leur a donné une plus grande visibilité et a renforcé leur mise en œuvre.

Au chapitre des investissements, pour la majorité des ministères, le financement de la Politique s'est principalement appuyé sur des budgets d'activités récurrentes. Font exception les ressources financières affectées aux axes relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, au regroupement des connaissances, aux assainissements agricole et municipal et à la pérennité des infrastructures.

À cet égard, le bilan actuel des réalisations et des résultats de mise en œuvre est marqué d'un côté par des progrès très satisfaisants et, de l'autre, par des mesures qui

ont été mises en route tardivement ou qui ne produiront leurs effets qu'au-delà de la période fixée pour l'évaluation.

D'une façon générale, les données recueillies indiquent la nécessité de réviser certains outils du processus de mise en œuvre, notamment le plan de mise en œuvre, de préciser des indicateurs de résultats, de réviser les échéanciers pour certains engagements et de revoir certains résultats attendus à la lumière du nouveau contexte.

Huit ans après son adoption, des questions relatives au rôle de la Politique et à sa portée doivent être abordées. Plus précisément, des interrogations subsistent au sujet de l'adéquation entre certains engagements et les priorités gouvernementales actuelles, à propos de l'atteinte des objectifs de la Politique en l'absence de priorités initialement définies de même que concernant son financement limité.

Ce premier exercice d'évaluation a démontré la difficulté d'évaluer, après seulement cinq ans de mise en œuvre, les effets d'une politique gouvernementale reposant sur plusieurs ministères et des engagements très diversifiés. En effet, du recul est nécessaire et le démarrage des actions les plus structurantes demande du temps. Au surplus, certains effets, tels que la diminution du phosphore, le retour des usages perdus ou l'amélioration de la qualité de l'eau dans les plans d'eau du Québec suivant les activités d'assainissement, ne peuvent être mesurés qu'à long terme. Cet exercice d'évaluation est donc utile, certes, mais il devrait être planifié à plus longue échéance.

À la lumière des constats précédents, trois avenues seraient à envisager quant à l'avenir de la Politique nationale de l'eau :

- 1) Maintien de la Politique telle quelle, avec révision de son plan de mise en œuvre
Cette avenue consiste à réviser le plan de mise en œuvre de manière à ajuster les échéanciers, à revoir les indicateurs et les cibles et à introduire certains indicateurs de résultats. Le principal avantage de ce scénario est qu'il assurerait un suivi plus adéquat de l'atteinte des résultats. Il ne permettrait toutefois pas de corriger la

portée des engagements par rapport aux nouvelles réalités, alors que la vision proposée dans plusieurs engagements ne respecte pas nécessairement l'esprit de la nouvelle Loi sur l'eau.

2) Révision de la Politique et de son plan de mise en œuvre

Ce scénario suggère de revoir le texte de la Politique, ce qui inclurait une évaluation de la pertinence de poursuivre chacun des engagements, une révision des indicateurs et des cibles ainsi qu'un ajustement des libellés des engagements maintenus en fonction du contexte actuel et des recommandations issues des évaluations sectorielles. De plus, ce scénario suggère de préciser les rôles et les responsabilités de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau de manière à ce que ses travaux soient relancés et réorientés pour améliorer la coordination interministérielle.

Ce scénario présente l'avantage d'une meilleure définition des priorités et de la portée de la Politique sur les actions gouvernementales les plus structurantes. Il exigerait toutefois d'ajuster la Politique pour respecter les réformes découlant de la Loi sur l'eau. Les défis et contraintes liés aux processus de suivi et de coordination interministérielle demeuraient également présents.

3) Poursuite des engagements de la Politique par l'intermédiaire de la mise en œuvre de la Loi sur l'eau

Ce scénario suggère de concentrer les efforts dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant et de la gestion intégrée des ressources en eau du Saint-Laurent ainsi que dans le regroupement des connaissances sur l'eau et le développement des instruments économiques. Quant aux autres actions de la Politique, plusieurs d'entre elles sont déjà intégrées à d'autres programmes ou initiatives au sein de l'appareil gouvernemental.

Parallèlement à ce scénario, il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de concertation, qui pourrait prendre la forme d'un comité

interministériel et qui viserait à la fois la cohérence de toutes les actions se rattachant à l'eau et la concertation à l'échelle interministérielle.

La reddition de comptes prévue dans la Loi sur l'eau se ferait par la publication d'un rapport quinquennal sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, dont la première édition est prévue en 2014.

Les avantages de ce scénario : il éviterait un double suivi ainsi qu'une double reddition de comptes, et allégerait le processus de coordination interministérielle, chaque ministère étant responsable des actions dont il a la charge. Son inconvénient : il ne permettrait ni une reddition de comptes véritable et intégrée ni une visibilité globale des actions entreprises par rapport à l'eau.

Annexes

- Annexe 1 Modèle de fiche d'analyse de faisabilité
- Annexe 2 Questionnaire destiné aux représentants des ministères siégeant à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
- Annexe 3 Modèle de fiche de suivi
- Annexe 4 Bilan des principales réalisations ministérielles 2003-2009

Analyse de la faisabilité de l'évaluation

Politique nationale de l'eau

Engagement #X

Eng. #X :

Résultats attendus :



Contexte

(Zone de texte)

Stratégie d'analyse de l'engagement

(Zone de texte)

Collecte d'information

(Zone de texte)

Indicateurs de résultats

(Zone de texte)

Personnes ressources

(Zone de texte)

Calendrier de réalisation des travaux de la DVIEP

2007												
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Compilation des données de suivi												
Questionnaire au secteur												
Définition d'indicateurs												
Analyse des données												

2008												
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Compilation des données de suivi												
Questionnaire au secteur												
Suivi des indicateurs												
Analyse des données												
Dépôt rapport préliminaire d'éval de la PNE												

Conclusion

L'engagement X doit ...

Évaluation	<input type="checkbox"/>
Bilan	<input type="checkbox"/>
Abandon	<input type="checkbox"/>

Autorisation du mandat

Signature

Inscrire le nom ici

Date

Questionnaire destiné aux représentants des ministères siégeant à la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau

Mandat de la Table interministérielle

- Coordonner la mise en œuvre des engagements gouvernementaux de la Politique nationale de l'eau à réaliser par les ministères maître d'œuvre ce, en fonction de leurs champs d'expertise respectifs et en vertu des lois et règlements sous la responsabilité de chaque ministère. (Référence : PNE, point 8.1, 3^e paragraphe, p. 83);
- Arbitrer les conflits potentiels entre ministères sur les engagements communs;
- Approuver les rapports de suivi (indicateurs et rapport annuel) sur la mise en œuvre des engagements de la PNE ;
- Approuver les rapports d'évaluation quinquennaux de la PNE (Référence : engagement 57 de la PNE, p. 94);
- Donner des avis gouvernementaux aux représentants des ministères québécois faisant partie du Comité Saint-Laurent (Comité multipartite composé de représentants du Québec, du Canada, du milieu municipal, de Comités de zone, d'Organismes de bassin, de groupes environnementaux, d'usagers, etc.);
Ces avis pourront être émis, sur les éléments suivants :
 - Le cadre d'orientation pour la gestion intégrée du Saint-Laurent et les mandats des différents comités,
 - Les plans d'action, plans directeurs de zone, rapport d'étape, Plan de gestion intégrée du Saint-Laurent et contrats découlant des plans d'action,
 - Les balises sur les objectifs de qualité et de quantité d'eau à l'embouchure des tributaires du Saint-Laurent;
- Coordonner les consultations interministérielles dans le cadre des engagements de la PNE;
- Donner des avis gouvernementaux sur différents sujets relatifs à l'eau, mais ne faisant pas nécessairement partie de la PNE (ex. : position du Québec sur le plan national ou international);
- Créer, dans le cadre de ses travaux ou à la demande du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, différents groupes de travail technique pour la réalisation de projets spécifiques.

QUESTIONS

1. Mandat de la TIPNE

Est-ce que le mandat de la Table est clair pour vous (votre ministère)?

Selon vous, à quel niveau se situe en pratique, le mandat de la TIPNE? (ex : coordonner, assurer un suivi, etc.)

En tant que représentant de votre ministère, comment voyez-vous votre participation aux rencontres de la TIPNE?

Quelle est la contribution de votre ministère à la TIPNE?

Votre participation à la TIPNE a-t-elle permis la coordination de certains engagements?

La Table vous permet-elle de progresser dans vos engagements?

Est-ce que la TIPNE a favorisé une meilleure mise en œuvre ou orchestration des engagements du (nom du ministère)? (priorités dans les engagements, etc.)

Selon vous, y aurait-il lieu de faire une planification pour l'ensemble des engagements sur quelques années? (prioriser certains d'entre eux)

Est-ce que la Table interministérielle a favorisé les échanges intergouvernementaux en ce qui a trait aux problématiques liées à l'eau?

2. Le fonctionnement de la TIPNE

Que pensez-vous du fonctionnement de la TIPNE?

→ Quels sont les points forts de cette structure?

→ Quels sont les éléments à améliorer?

– Est-ce que les bilans annuels sont une bonne façon d'assurer une gestion efficace de la PNE et des actions de la TIPNE?

→ Est-ce que le (nom du ministère) a participé à la formulation des recommandations que l'on retrouve dans les bilans annuels?

→ Dans votre ministère, qui assure le suivi des recommandations que l'on retrouve dans les bilans?

3. Les Comités de travail

Est-ce que la Table interministérielle a eu un impact sur la constitution de groupes de travail interministériels?

Dans votre ministère, avez-vous un ou des comités de travail en charge de dossiers concernant l'eau?

Si oui, qui siège sur ces comités?

Est-ce que /ces comités ont rapporté des problématiques à la TIPNE?

- Ce ou /ces comités pourraient-ils servir de leviers pour les dossiers de la TIPNE?

4. Autres informations jugées pertinentes

Quel est le niveau d'implication des représentants régionaux du (nom du ministère) dans les OBV?

Est-ce que les PDE sont pris en compte dans les décisions du (nom du ministère)

Fiche de suivi sur les engagements de la Politique de l'eau

- PNE-No

No et libellé de l'engagement de la PNE		Ministère maître d'œuvre	
Échéance : engagement		Partenaires :	

Direction responsable		Téléphone + (poste)	
Responsable du dossier			
Service			
Directions partenaires			

Actions , étapes de réalisation, biens livrables	Échéancier
Texte... 1.	

État d'avancement des actions	Action / état
État :	Complétée : C En cours : Ec Nouvelle : N Abandonnée : A Inactive : -

Indicateur(s) de suivi	Valeur

Approbation	
Rédigé par : Titre : Date :	Revue par : Titre : Date :
Approuvé par : Sous- ministre :	Date :

Mise à jour le :

Bilan des principales réalisations ministérielles 2003-2009

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
1. Réviser le cadre juridique concernant l'eau	1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (2009). • Édiction du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (2009). • Adoption de la Loi sur les compétences municipales (2005). 	
2. Mettre en place la gestion par bassin versant	2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'organismes de bassin versant (OVB), dont les 33 prioritaires. • Production de 15 plans directeurs de l'eau¹. • Signature de certains contrats de bassin versant². Réalisation de plusieurs projets concertés dans certains bassins versants. • Élaboration, par la Corporation bassin versant baie Missisquoi, différents ministères et les forces vives du milieu, d'un plan d'action visant à contrer la prolifération des cyanobactéries. 	

¹ En date du 31 décembre 2009, 12 des 15 plans directeurs de l'eau déposés sont approuvés.

² C'est le cas des organismes de bassin versant des rivières Etchemin, Saint-Maurice et du Nord, alors que la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne a coordonné, entre 2003 et 2007, une vingtaine de projets sur le terrain.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan gouvernemental, partenariat entre le MDDEP, le MAPAQ et l'Union des producteurs agricoles dans le financement de 31 projets de gestion intégrée de l'eau reposant sur une approche de concertation à l'échelle des bassins versants. <p>Les projets retenus sont répartis dans la plupart des régions du Québec. Pas moins de 2 200 agriculteurs et agricultrices y participent en collaboration avec les différents acteurs du milieu³.</p>	
	<p>3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un cadre de référence pour les organismes de bassin versant (OBV) prioritaires. • Mise au point du système géomatique sur la gouvernance de l'eau (navigateur cartographique et trousse). • Production de documents de faits saillants (liens entre la qualité de l'eau et les pressions qu'elle subit). 	

³ Communiqué de presse du MDDEP du 9 octobre 2008 intitulé « Approche concertée des acteurs agricoles et environnementaux : ensemble, préservons la qualité de l'eau ».

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place en 2003 d'un programme de soutien à la mission des OBV accordant un financement total de 2,2 M\$ par année, soit 65 000 \$ annuellement pour chacun des 33 OBV prioritaires. • Versement par le MDDEP d'une subvention annuelle d'environ 70 000 \$ au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec. • Ainsi, versement de plus de 11,1 M\$ aux 33 OBV prioritaires et au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec depuis 2001. • Annonce en 2008 de 15 M\$ supplémentaires sur 5 ans pour accroître l'aide financière déjà accordée aux organismes de bassin versant⁴. Ainsi, les OBV (et les futurs organismes de zone) recevront annuellement 5,2 M\$ pour les cinq prochaines années. • En mars 2009, annonce du redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau⁵, afin que tous les bassins versants du territoire soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau. 	

⁴ Communiqué de presse du MDDEP du 15 mars 2008 intitulé « Budget du Québec 2008-2009 ».

⁵ Le redécoupage du territoire en 40 zones de gestion intégrée de l'eau découle de l'action 1.9 du plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
3. Développer les connaissances sur l'eau	4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement en 2005 du Portail sur l'eau par la bonification de l'onglet « Bassins versants, Atlas de l'eau » afin de regrouper les données existantes. • Regroupement des connaissances associées à la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant dans les 33 bassins versants prioritaires, grâce notamment à la réalisation d'un système géomatique sur la gouvernance de l'eau. • Bonification du réseau de suivi de la qualité de l'eau des rivières. • Production de documents de faits saillants contribuant à faire progresser les connaissances sur l'eau dans les principaux bassins versants prioritaires du Québec. • En 2009, institution par la Loi sur l'eau d'un bureau des connaissances sur l'eau. Son principal mandat est d'assurer la mise en place et la coordination technique d'un système d'information visant la collecte de données sur les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et leurs usages. • Annonce en 2008 d'un budget de 13,5 M\$ pour améliorer et développer les connaissances sur l'eau souterraine, ainsi que pour la mise en place d'un nouveau portail sur l'eau. 	La création du Bureau des connaissances sur l'eau et les budgets annoncés (13,5 M\$ pour le regroupement des connaissances) devraient permettre d'atteindre le principal objectif de cet axe d'intervention, à savoir le regroupement des connaissances et la mise en place d'un portail sur l'eau.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un projet de caractérisation hydrogéologique du bassin versant de la rivière Châteauguay et publication d'un atlas du bassin versant. • En 2007-2008, attribution d'une subvention de 550 000 \$ aux fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles de Lévis-Bellechasse, de Lotbinière-Mégantic et de la Beauce dans le cadre du Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec. Le Comité de bassin de la rivière Chaudière a été nommé responsable de ce projet visant à réaliser l'inventaire des deux tiers du bassin versant de la rivière (960 km² dans les basses-terres et 2 650 km² sur le territoire des Appalaches). Le MDDEP a été partenaire en fournissant des ressources d'une valeur de près de 400 000 \$. • En outre, subvention en 2008-2009 de trois autres projets portant sur une superficie de 720 km². De plus, contrat de 50 000 \$ accordé par le MDDEP pour la mise à jour de la cartographie du Quaternaire du bassin de la rivière Saint-François. • Annonce en 2009 du Programme de recherche sur la connaissance des eaux souterraines et leur développement durable (7,5 M\$), et du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (2 M\$). 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en avril 2009 de deux appels de propositions dans le cadre du programme de recherche sur la connaissance des eaux souterraines. • Lancement de deux appels de propositions dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, à la suite duquel cinq projets totalisant 6 M\$ sur une superficie de 32 000 km² ont été sélectionnés dans les bassins versants des rivières Richelieu, Yamaska, Bécancour et Saint-Maurice et dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi. 	
	<p>6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis juin 2004, exploitation par le MDDEP de 125 stations de mesure du Réseau-rivières dans l'ensemble des 33 bassins prioritaires. • Également, suivi par le MDDEP de 17 stations de mesure du réseau agricole dans ces bassins. • Documentation, aussi par le MDDEP, de la qualité de l'eau dans une vingtaine d'autres bassins du Québec. • Au 31 mars 2008, 25 documents de faits saillants publiés sur 33 prévus. • Niveau 3 (ensemble physiographique) du cadre écologique de référence rendu disponible pour tous les bassins versants. • Découpage du niveau 4 (districts écologiques) terminé. 	<p>Le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau amènera à réexaminer la couverture spatiale actuelle du Réseau-rivières afin d'évaluer dans quelle mesure des suivis existent déjà dans les zones nouvellement créées.</p> <p>Quant à l'ajout de nouvelles stations dans les zones non encore surveillées, il serait pertinent de préparer une grille de critères pour déterminer les zones ou bassins versants où il pourrait être plus urgent d'agir. Il va sans dire que les régions faiblement habitées qui subissent peu de pressions anthropiques ne nécessitent pas un suivi à très court terme.</p>

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Découpage définitif des 33 bassins versants prioritaires effectué. La description détaillée de chaque district est en cours de réalisation. • Cartographies de niveau 5 (ensembles topographiques) terminées pour 12 des 33 bassins versants, soit ceux des rivières Matapédia, L'Assomption, Saint-Charles, Gatineau, Sainte-Anne, du Nord, Châteauguay, des Anglais, des Escoumins et Kamouraska. La section des basses-terres du Saint-Laurent est pour sa part cartographiée au niveau 5 pour les bassins versants des rivières Jacques-Cartier et Batiscan. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	7. Appuyer des associations de riverains de lacs de villégiature	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du réseau sentinelle existant depuis 2001. • Mise en place et développement du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). • De 2004 à 2007, chaque année, adhésion d'une cinquantaine de nouveaux participants au RSVL. En 2008 et 2009 respectivement, 197 et 105 nouveaux lacs se sont ajoutés au réseau. Le RSVL compte en 2009 plus de 500 participants. • Ajout de la possibilité d'obtenir à partir du site Internet du MDDEP (http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp) les résultats d'échantillonnage de la qualité de l'eau d'un lac en effectuant une recherche par municipalité, bassin versant, lac ou région administrative. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	<p><u>Sensibilisation et éducation des acteurs de l'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réédition de la brochure <i>Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver</i> et nouvelle édition du guide d'interprétation de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. ▪ Mise en ligne du portrait des stations municipales de production d'eau potable (état de situation au printemps 2007). ▪ Production en continu de mots du ministre et d'articles concernant la gestion de l'eau, et ce, pour divers magazines et revues. ▪ Mise à jour en continu, sur le site Internet du MDDEP, de la section Eau, notamment des sous-sections Eau potable, Eaux souterraines, Eaux usées et Milieux aquatiques, humides et riverains. ▪ Mise à jour en continu de la section concernant le suivi du Saint-Laurent sur le site Internet du MDDEP. De même, mise à jour du site Internet du Plan Saint-Laurent, lequel a été conçu en partenariat Québec-Canada, et création d'un lien vers ce site à partir du site Internet du MDDEP. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, adoptés le 4 décembre 2007. • Participation du MDDEP à diverses rencontres dans le but d'informer et d'échanger sur l'importance d'une saine gestion de la ressource eau afin de mieux la protéger et de la préserver. • Campagne radiophonique menée dans toutes les régions du Québec au cours de la saison estivale 2007. • Production de plusieurs guides, brochures et documents d'information à l'intention des municipalités et de la population en général à la suite des épisodes de cyanobactéries. • Publication en mai 2007 d'une deuxième édition du guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. De même, au printemps 2007, production, par le MDDEP et le MSSS, d'un DVD intitulé <i>Les fleurs d'eau de cyanobactéries : les identifier, les signaler et les prévenir</i> à l'intention des associations de riverains et des médias. • Tenue du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert en septembre 2007. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
<p>4. Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance</p>	<p>9. Développer et mettre en place, de façon progressive et à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008, deux phases ont été proposées pour la mise en œuvre d'un régime de redevances sur l'eau, soit la gestion des prélèvements et la mise en place d'un système de tarification. • Les actions relatives à la première phase impliquent l'élaboration d'un inventaire des principaux préleveurs de la ressource eau, notamment l'adoption d'une réglementation sur la déclaration des prélèvements d'eau. • Le Règlement sur les prélèvements d'eau est entré en vigueur le 26 août 2009. Celui-ci oblige tout préleveur de plus de 75 m³ d'eau par jour et plus à transmettre annuellement au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration faisant état de ses activités de prélèvement et détaillant les volumes d'eau sur une base mensuelle. La déclaration doit contenir entre autres de l'information sur la nature du prélèvement effectué (eau de surface ou souterraine) et le type d'usage auquel les prélèvements sont destinés. • Le MDDEP poursuit sa réflexion sur la mise en place d'une tarification pour les prélèvements d'eau. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
5. Renforcer les partenariats et les relations du Québec	10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2003 et 2009, plusieurs communautés autochtones ont été consultées au sujet de dossiers liés à la Politique de l'eau ou invitées à y participer. Les efforts déployés ont permis d'obtenir la participation réelle de certaines communautés autochtones dans ces dossiers. • Des communautés telles que celles de Wendake (rivières Sainte-Anne, Saint-Charles et Jacques-Cartier), d'Essipit (rivière des Escoumins) et de Mashteuiatsh (rivière Saguenay et lac Saint-Jean) ainsi que la nation malécite de Viger (rivière Rimouski) se sont montrées actives et ont répondu favorablement aux invitations à participer à des tables de concertation sur la gestion de l'eau par bassin versant. • Fin 2009, deux communautés siègent à des organismes de bassin versant. Il s'agit de celle de Wendake, qui a un représentant auprès du Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles, et de celle d'Essipit, qui en a un auprès du Conseil de bassin de la rivière des Escoumins. 	
	11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engagement n° 11 de la Politique nationale de l'eau a permis au Québec d'accentuer sa participation aux grands dossiers liés au système Grands Lacs–Saint-Laurent, notamment avec le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, la Commission des Grands Lacs, 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<p>la Commission mixte internationale et le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs.</p> <p><u>Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Négociation pour la signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et signature de l'Entente (2005). <p><u>Commission mixte internationale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à l'étude internationale sur les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (2000-2005) et positionnement gouvernemental. <p><u>Commission des Grands Lacs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Siège au conseil d'administration. ▪ Élaboration d'une banque de données sur les utilisations et d'un système d'aide à la décision. ▪ Participation à des travaux sur les économies d'eau, sur les espèces envahissantes et sur l'énergie renouvelable. ▪ Réalisation d'un plan stratégique 2007-2012 et d'un plan de travail 2008-2010. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise au point d'outils pour la conservation de l'eau dans la région des Grands Lacs. ▪ Organisation d'un atelier sur le rôle du transport maritime dans la prospérité économique des Grands Lacs. ▪ Présentation sur la Stratégie de navigation durable pour le Saint-Laurent. ▪ Réalisation d'une base de données sur les prélèvements d'eau en vertu de la Charte des Grands Lacs et élaboration du Great Lakes Monitoring Inventory présenté au Great Lakes Panel on Aquatic Nuisance Species⁶. <p><u>Autres participations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs. <p>Observateur au sein du comité responsable de la gestion de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.</p>	
	<p>12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De 2003 à 2009, le Québec a participé aux rendez-vous suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum mondial de l'eau en 2003, en 2006 et en 2009; ▪ Séminaire technique sur la gouvernance de l'eau en 2003; ▪ Conférence internationale Freshwater for the Future en 2006; ▪ Semaine mondiale de l'eau de Stockholm en 2006. 	<p>Les résultats de la participation du Québec répondent à court terme à la majorité des objectifs définis en 2002. On peut constater toutefois que cette participation a eu une intensité variable selon les années et a un effet difficilement mesurable à moyen et à long terme, étant donné que les données disponibles sont plus qualitatives que quantitatives.</p>

⁶ Le Great Lakes Panel on Aquatic Nuisance Species est le plus important forum international sur les espèces exotiques aquatiques auquel participe le Québec.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec est membre depuis 1996 du Réseau international des organismes de bassin et il en a assuré la présidence de 2002 à 2004. • Le Québec collabore régulièrement avec le Secrétariat international de l'eau. 	
	13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	Engagement non évalué.	Le suivi de cet engagement a été abandonné en 2003.
6. Reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent	14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement s'est concrétisé par une reconnaissance du fleuve Saint-Laurent comme unité hydrographique d'intérêt exceptionnel dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (adoptée en juin 2009). 	Considérant que l'unique action prévue dans cet axe d'intervention est réalisée, sa reconduction pour les cinq prochaines années n'est plus pertinente.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
7. Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent	15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> • Un concept de gestion intégrée du Saint-Laurent a été mis au point puis approuvé par les autorités de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent à l'été 2006. • La consultation publique que prévoyait la Politique nationale de l'eau n'a pas été jugée nécessaire puisque les principaux acteurs qui devaient être engagés dans la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent ont été consultés et en raison des différentes rencontres qui avaient eu lieu depuis 2003. • Un comité directeur Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent a été mis en place pour superviser la suite des travaux nécessaires à la préparation de la demande d'autorisation gouvernementale. Ces travaux ont porté sur des précisions de mise en œuvre concernant la planification stratégique, les mécanismes de gouvernance, la délimitation du territoire et les coûts liés au financement de la gestion intégrée du Saint-Laurent. • Tous les éléments nécessaires à la demande d'autorisation gouvernementale pour la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent sont maintenant définis. 	
	16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 a été signée (investissements respectifs des gouvernements du Canada et du Québec de 80,8 M\$ et de 33,4 M\$ sur cinq ans, pour un budget global de 114,2 M\$). 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan quinquennal 2005-2010, en cours de réalisation, mettra en perspective les grandes réalisations ainsi que les sommes investies par les différents partenaires. 	
8. Assurer une eau potable de qualité et sécuritaire	17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • En 2005 et 2006, près de 3 G\$ sur cinq ans ont été injectés en vue de travaux apportés aux infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ainsi qu'à celles à caractère stratégique. • Des investissements de 3,7 G\$, notamment dans des infrastructures de soutien au développement, sont prévus d'ici 2014. De cette somme, 1,7 G\$ est destiné à la mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées et contribuera à l'élimination du déficit d'entretien des conduites municipales d'eau, alors que 1,4 G\$ sera consacré au maintien de ces actifs. • En date de mai 2007, la mise à niveau de 106 réseaux sur 290 est achevée et 108 autres réseaux sont en voie d'être mis aux normes. De ces 108 réseaux, 104 ont reçu une promesse d'aide des programmes et 4 se conforment sans aide. Parmi les projets à terminer, 28 réseaux n'ont pas encore fait de demande d'aide financière au MAMROT. 	Le dépassement de l'échéance pour cet engagement est dû au fait que les besoins des municipalités dépassaient les moyens financiers disponibles en 2003. Cependant, grâce aux investissements annoncés entre 2005 et 2009, le gouvernement dispose à présent de crédits pour la mise aux normes des installations municipales et de réseaux privés qui seront municipalisés.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Sur les 478 municipalités qui ont fait une demande d'aide financière pour la mise aux normes de leurs installations d'eau potable, 314 ont reçu de l'aide. L'aide financière consentie à cette fin par le MAMROT s'élève à 600 M\$. • Il y a eu diffusion de 42 fiches techniques portant sur 34 technologies de traitement de l'eau potable. 	
	18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement n'a donné lieu à aucune action directe depuis 2003. Cependant, il a été repris dans l'une des orientations du plan stratégique du MDDEP, lequel vise l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable d'ici 2012. Une démarche de consultation est prévue auprès de partenaires gouvernementaux en 2010-2011. 	
	19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2003 et 2009 plusieurs activités de prévention ont été réalisées. Le MSSS et le MDDEP ont collaboré notamment pour élaborer des outils appropriés en vue de l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable. • Trois directions régionales de santé publique régionales ont examiné, sous l'angle de la santé, des plans directeurs de l'eau réalisés par les comités de bassin versant. 	Les actions visant la mise en place d'un système de surveillance continue et efficace des maladies d'origine hydrique ont été réalisées.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Par ailleurs, la prévention des maladies hydriques est une cible prioritaire du Programme national de santé publique 2003-2012. Ce programme comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conduite d'enquêtes épidémiologiques et l'organisation d'activités appropriées lorsque sont signalées des éclosions ou des intoxications liées à l'eau et la conduite d'enquêtes épidémiologiques dans tous les cas de dépassement de normes relatives aux E. coli fécaux dans les réseaux de distribution d'eau; ▪ La sensibilisation et la concertation afin que toutes les directions de santé publique aient accès, en temps opportun, aux déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, lesquelles déclarations sont nécessaires à une intervention rapide pour protéger la santé de la population. 	
	<p>20. Intensifier les activités d'acquisition des connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides</p>	<p><u>Plan conjoint des habitats de l'Est</u> Entre 2003 et 2008, 3,4 M\$ ont été investis par le MRNF et Canards Illimités dans la protection de 1 882 hectares de milieux humides répartis dans neuf régions administratives du Québec. Parmi les réalisations, issues de 23 projets, mentionnons la protection des marais du lac Mégantic et de la Baie au Chêne, du lac Brompton Sud et d'une portion de la rivière du Sud.</p>	<p>Globalement, l'information disponible (projets et actions mis en œuvre pour la protection des écosystèmes aquatiques) indique que le MRNF contribue de façon importante à la concrétisation des actions de l'engagement n° 20.</p>

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<p><u>Projet de mise en valeur de la faune en milieu agricole (volet agricole du Plan Saint-Laurent en 2002)</u></p> <p>Parmi les réalisations, mentionnons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de conservation volontaire dans le bassin versant de la rivière Fouquette; ▪ La préparation du plan de restauration des bandes riveraines de la rivière Fouquette; ▪ Le projet d'aménagement au ruisseau du marais Noir; ▪ La création d'un indice d'intégrité biologique pour les poissons d'eau chaude; ▪ Le projet de comparaison de deux techniques d'échantillonnage des poissons dans les cours d'eau agricoles; ▪ Le projet de reconstitution de deux bandes riveraines arbustives et arborescentes pour améliorer la qualité de l'eau et contrôler les densités de rats musqués; ▪ Le projet d'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des ressources en milieu agricole. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<p><u>Projet de rétablissement du chevalier cuivré (1,5 M\$ en 5 ans)</u></p> <p>Ce projet a demandé la participation de plusieurs partenaires, dont le MAPAQ, le MDDEP, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, le Conservatoire de la nature Canada (CNC), le Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu, Éco-Nature, le Parc Aquarium de Québec, le Biodôme de Montréal, les comités ZIP des Seigneuries et du lac Saint-Pierre ainsi que l'Université Laval et l'Université du Québec à Rimouski. Il a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La détermination et l'expérimentation d'une ou de plusieurs méthodes de marquage à long terme des jeunes poissons de l'année; ▪ L'acquisition des îles Jeannotte et aux Cerfs; ▪ Le suivi de l'évolution temporelle de l'oestrogénécité de l'eau et l'évaluation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens; ▪ La reconnaissance du chevalier cuivré comme une espèce clé dans le processus d'analyse des avis de projet. <p>Fin 2009, 14 actions sont en cours de réalisation. Parmi celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage et l'évaluation des sites potentiels d'introduction présentant les conditions nécessaires au maintien et à l'utilisation du milieu par le chevalier cuivré; ▪ La caractérisation et la protection des habitats essentiels du chevalier cuivré. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	<p>21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la suite de la compilation des résultats d'un questionnaire envoyé en janvier 2003 à plus de 240 organismes municipaux, un premier bilan concernant l'application par les officiers municipaux des prescriptions relatives aux rives contenues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été réalisé. • En 2005, le décret 468-2005 a renouvelé la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Les modifications apportées resserrent les mesures de protection en zones inondables. Ainsi, chacune des MRC a reçu une demande de modification de son schéma d'aménagement et de développement et, en date du 31 août 2009, 89 sur un total de 100 avaient intégré à leur schéma les dispositions de 2005. • Par ailleurs, le MDDEP poursuit son accompagnement auprès des MRC afin que toutes aient, dans les meilleurs délais possible, une réglementation à l'égard de la protection des lacs, des cours d'eau et de leurs zones inondables conforme aux dispositions prescrites par la Politique. • À cet égard, le MDDEP s'est engagé auprès du milieu municipal à offrir, à l'intention des inspecteurs municipaux, des sessions de formation portant sur l'application de la Politique. • Depuis 2003, le MDDEP a offert une douzaine de formations par an. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Faune Québec (MRNF) a également produit un outil de formation à l'intention des intervenants municipaux. Celui-ci explique les éléments essentiels pour la protection des habitats fauniques et plus particulièrement de l'habitat du poisson. • En ce qui concerne les documents de soutien à l'application de la politique, trois dépliants d'information ont été élaborés et diffusés à grande échelle. De plus, le guide d'interprétation de la Politique a été revu et corrigé et est maintenant disponible aux Publications du Québec. • La révision des documents de soutien se poursuit et, au fur et à mesure de leur mise à jour, ces derniers sont diffusés sur le site Internet du MDDEP. Ainsi, la section Milieux aquatiques, humides et riverains de l'onglet Eau du site Internet du MDDEP a été revue et son contenu bonifié afin de répondre aux demandes des clientèles externes. 	
	<p>22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques</p>	<p>Engagement inactif. Des travaux préliminaires ont toutefois été entrepris.</p>	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement n'a pas bénéficié d'actions directes, mais a quand même été en grande partie honoré par l'adoption de la Loi sur l'eau, la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et la mise en œuvre du règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements. • Dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente et du règlement sur la déclaration des prélèvements, des travaux sont en cours au MDDEP afin d'inventorier les préleveurs de la ressource, aussi bien pour les eaux de surface que souterraines, et afin d'élaborer une base de données pour enregistrer cette information. 	Cet engagement pourrait ne pas être reconduit si ses objectifs sont pris en compte par l'engagement n° 9.
	24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques »	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu adoption d'un plan d'action stratégique sur les aires protégées ainsi que de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, qui vient encadrer les aires protégées au Québec. • L'objectif de couvrir 8 % du territoire du Québec par des aires protégées a été dépassé en date de mars 2009. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Un portrait des aires protégées, pour la période 2002-2009, est en cours de réalisation au MDDEP. Un document synthèse sera déposé au cours de l'année 2009-2010. • En ce qui a trait à la protection des milieux aquatiques, le MDDEP a progressé depuis 2003 en créant neuf réserves aquatiques projetées. • À celles-ci s'ajoutent plusieurs rivières ou parties de rivières qui sont protégées sans nécessairement avoir le statut de réserve aquatique projetée puisqu'elles sont enchâssées dans des aires protégées de statut différent (ex. : parc national, réserve de biodiversité projetée). • Au total, en date de mars 2009, on compte 21 rivières protégées au Québec (qui font partie d'une réserve aquatique projetée, d'un parc national ou marin, d'une réserve de parc ou d'une réserve de biodiversité projetée). • Des travaux sont par ailleurs en cours pour compléter la base de données aquatique qui permettra, par la suite, de faire des analyses de représentativité et de caractérisation. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	<p>25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses études sur l'efficacité du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ont été réalisées. Parmi ces dernières : une étude sur l'impact des ponceaux sur le libre passage des poissons, ainsi que des études sur l'impact des ponceaux et des sédiments provenant du réseau routier sur l'habitat de l'omble de fontaine. • Une étude des impacts des pratiques forestières sur la conservation de la ressource salmonicole dans le bassin versant de la rivière Cascapédia a été réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche sur le saumon atlantique. Diverses études menées par l'Université Laval sur les changements hydrologiques (débit de pointe et physicochimie) confirment le bien-fondé de la position prise antérieurement par le MRNF quant au plafond à ne pas dépasser en fait d'aire équivalente de coupe par bassin versant et quant au maintien d'une lisière boisée aux abords des cours d'eau et des lacs. • Entre 2004 et 2008, un exercice d'identification de l'information de gestion forestière du régime forestier actuel en fonction de chacun des six critères d'aménagement durable des forêts a été réalisé. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la révision du Règlement sur les normes d'intervention et de sa conversion en Règlement sur l'aménagement durable des forêts, trois groupes de travail (milieux humides, milieux aquatiques et milieux riverains) ont travaillé à déterminer les mesures réglementaires additionnelles nécessaires pour assurer la protection des milieux aquatiques, riverains et humides. Ces travaux ont abouti à des propositions de mesures qui serviront à l'élaboration du nouveau règlement, dont la sortie est prévue en 2011. • Concernant la forêt privée, le Comité des partenaires de la forêt privée a réitéré en 2006 que les règlements municipaux existants relatifs à l'abattage d'arbres et à son impact sur les milieux aquatiques, riverains et humides doivent être complétés et harmonisés dans les MRC. Cela devra à la fois assurer une protection efficace de ces milieux et permettre aux producteurs forestiers de mettre leurs boisés en valeur. • Un guide de terrain intitulé <i>Saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> a été publié en 2004. Un chapitre complet de ce guide traite de la protection de l'eau, plus particulièrement de la construction des chemins et de l'installation des ponts et ponceaux. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • Cet engagement n'a bénéficié d'aucune action directe depuis 2003. Il aurait été inclus dans la mise en œuvre des engagements n° 2 et n° 3. 	La mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ne remplace ni les responsabilités du gouvernement en matière d'assainissement des eaux ni la gestion intégrée des efforts d'assainissement par bassin versant que formule le libellé de l'engagement n° 26.
10. Intensifier l'assainissement agricole	27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols	<ul style="list-style-type: none"> • En 2007-2008, 100 % des bilans de phosphore attendus ont été reçus, soit un total de 20 702. Quant à l'objectif du 1^{er} avril 2010 en matière d'équilibre en phosphore, 87 % des lieux d'élevage le respectaient. • Parmi les 2 654 lieux d'élevage ayant un surplus de phosphore, 71 ne respectaient pas l'objectif du 1^{er} avril 2008. Ces cas sont l'objet d'un programme de contrôle ciblé de la part du MDDEP. • De 2003 à 2007, le bilan⁷ de phosphore à la surface du sol a diminué de 7 kg de P₂O₅/ha/an, passant de 26 à 19 kg P₂O₅/ha/an. 	Après 2010, cet engagement devrait se lire comme suit : « Maintenir l'état d'équilibre quant à la capacité de support des sols ».
	28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser »	<ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, mis en place en 1997, a été remplacé par le Règlement sur les exploitations agricoles en 2002. Ce dernier a lui-même subi quelques modifications par la suite. La dernière modification remonte à mai 2009. Elle concerne le stockage des fumiers et leur entreposage en amas selon certaines conditions et sur recommandation et suivi d'un agronome. 	

⁷ *Suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, rapport présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à l'Union des producteurs agricoles et à Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2008.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<p>D'autres modifications plus techniques ont visé la clarification et la simplification du règlement, dans l'objectif de préserver l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'entreposage, les données produites par le MAPAQ pour la période 2003-2009 indiquent que 74 % des unités animales entreposaient leurs déjections dans des structures étanches en 2007 (88 % pour les bovins laitiers et 99 % pour la production porcine); des progrès sont également notés quant à la gestion des eaux de laiteries. • Le MAPAQ finance l'acquisition de rampes d'épandage des fumiers pour contribuer à l'amélioration de la gestion des déjections animales. Grâce à cela, la proportion des lisiers épandus par rampe a progressé de 25 à 71 % entre 2003 et 2007. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • L'accès des animaux aux cours d'eau est encadré par le Règlement sur les exploitations agricoles (articles n° 4 et n° 57), qui spécifie que depuis le 1^{er} avril 2005, « sauf dans le cas de traverse à gué, il est interdit de donner accès aux animaux aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine ». Ainsi, en 2007, l'accès non contrôlé des animaux aux cours d'eau ne concernait plus que 19 % du cheptel. Cette proportion est en baisse constante depuis 1998, la plus grande diminution ayant été enregistrée entre 2003 et 2007. 	
	<p>29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole ont été choisis et seront mis en œuvre dans les trois bassins versants suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne, géré par le conseil de bassin versant de la rivière Sainte-Anne; ▪ Le bassin versant de la rivière Nicolet, géré par la MRC de Nicolet-Yamaska; ▪ Le bassin versant de la rivière Richelieu, géré par le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Le MDDEP a signé avec chacun de ces organismes une convention de subvention de 15 000 \$ pour la réalisation de la première phase du projet, à savoir : « définition du projet sous ses aspects méthodologiques, techniques, financiers ainsi que sur le plan du partenariat ». • Il a été décidé que seule la Corporation de la Sainte-Anne (CAPSA) poursuivrait la mise en œuvre de la phase II de son projet d'implantation de bandes riveraines en milieu agricole. Elle avait en effet déposé une proposition concrète dont l'objectif était de tester trois incitatifs financiers, sur une période de trois ans, pour l'implantation de bandes riveraines auprès d'une dizaine d'exploitations agricoles. Les incitatifs financiers testés étaient les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bonification du 70 % de remboursement des dépenses prévues par le programme Prime-Vert (en 2003) – selon la largeur de bande riveraine que l'agriculteur acceptait de concéder, la majoration pouvait varier de 80 à 100 %; ▪ Des compensations relatives aux pertes de rendement liées à la perte de superficies de culture; ▪ Des paiements directs avec ou sans plantation d'arbres. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Une aide financière de 30 000 \$ a donc été attribuée à la CAPSA pour mener à bien la phase II de son projet. • L'engagement est terminé et un bilan a été réalisé en 2007. Voici un résumé des principaux constats de ce bilan de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parmi les trois incitatifs testés, les agriculteurs engagés dans le projet pilote ont majoritairement choisi le paiement direct avec plantation; ▪ Les compensations remises dans le cadre du projet-pilote sont perçues comme symboliques. Les sommes remises varient en effet de 130 à 600 \$. Les sommes versées à titre de compensations devraient représenter des sommes bien supérieures à la valeur des superficies concédées; ▪ Les producteurs agricoles ne peuvent à eux seuls assurer la préservation des bandes riveraines et plus généralement la protection des cours d'eau en milieu agricole. La participation du personnel de la ferme à la protection de la bande riveraine et particulièrement celle des individus ayant à travailler aux champs permettent d'éviter les erreurs commises par malentendu ou ignorance et pouvant perturber les zones protégées. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est très important que le propriétaire s'implique activement dans le processus. L'embauche d'une ressource externe pour la plantation ou tout autre travail relatif à l'implantation d'une bande riveraine élargie entraîne un engagement moins grand de l'agriculteur et engendre beaucoup moins de retombées en fait de sensibilisation du milieu agricole à l'importance de ces zones de transitions. 	
	<p>30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien du secteur agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAPAQ a introduit en 2005 une mesure d'écoconditionnalité pour l'admissibilité à son programme d'aide principal, le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (valeur de plus de 100 M\$, soit 85 % des aides financières du MAPAQ destinées aux producteurs agricoles). • Ainsi, depuis l'exercice financier 2005-2006, toutes les entreprises désireuses de bénéficier du Programme de crédit de taxes foncières agricoles doivent démontrer qu'elles ont transmis leur premier bilan de phosphore, dont le dépôt au MDDEP était exigé pour 2003 en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles. L'entreprise qui n'a pas transmis ce premier bilan n'est pas admissible au programme. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Par ailleurs, des mesures d'écoconditionnalité similaires sont appliquées par la Financière agricole du Québec. Ainsi, la Financière agricole a introduit en 2005, pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes de financement, une mesure d'écoconditionnalité basée sur les exigences relatives au bilan de phosphore prescrites par le Règlement sur les exploitations agricoles. • En novembre 2007, deux nouvelles mesures ont été adoptées. Celles-ci visaient à exclure des superficies assurables les bandes riveraines, de même que les parcelles dont la superficie aurait été augmentée depuis l'interdiction prévue au Règlement sur les exploitations agricoles. Des modifications ont également été apportées à la mesure d'écoconditionnalité liée au bilan de phosphore. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle démarche de concertation sur l'écoconditionnalité, lancée par le MDDEP et ses partenaires (MAPAQ et la Financière agricole du Québec), a été amorcée et devrait permettre d'établir une planification gouvernementale intégrée de mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes d'aide destinés aux entreprises agricoles. Cette planification permettrait de prendre en compte les recommandations du Vérificateur général et de la commission sur l'avenir de l'agriculture, afin d'assurer une progression satisfaisante de l'écoconditionnalité à l'avenir. 	
	<p>31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement de l'usage des pesticides a été complété en avril 2003 par l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides et celle du Code de gestion des pesticides. • Les données annuelles de suivi de l'engagement n° 31 révèlent que 12 111 certificats de producteurs agricoles et 227 permis pour travaux à forfait en milieu agricole ont été délivrés depuis 2003 en vertu de ce règlement. • Pour ce qui est de la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, les données d'évaluation recueillies démontrent que : 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les superficies réceptrices de pesticides ont augmenté de 3 % entre 2003 et 2007; ▪ 77 % des producteurs effectuent des traitements de pesticides en plein champ au lieu de méthodes d'intervention plus rationnelles telles que le désherbage mécanique, des doses réduites et le traitement en bandes; ▪ Les quantités de pesticides vendues au Québec sont passées de 3 069 tonnes de matières actives en 1992 à 2 864 tonnes en 2006, soit une réduction de 5,7 %; ▪ Même si le niveau des ventes a fluctué dans le temps, le rapport entre quantités vendues et superficies susceptibles de recevoir des pesticides montre une réduction depuis 1992 (l'indice de pression est passé de 3,89 kg/ha en 1992 à 2,76 kg/ha en 2006, soit une réduction de 1,1 kg d'ingrédient actif à l'hectare ou 29 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution de l'indice de pression, notamment l'adoption d'autres moyens de lutte contre les ennemis des cultures et la commercialisation de nouveaux produits pouvant être utilisés à de plus faibles doses pour une efficacité comparable. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • L'appréciation des risques environnementaux et sanitaires a été rendue possible grâce à la mise au point et à la diffusion en 2007 de l'indicateur de risque des pesticides du Québec, désigné par l'acronyme <i>IRPeQ</i>. Cet indicateur est un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides qui comprend un volet santé (<i>IRPeQ-Santé</i>) et un volet environnement (<i>IRPeQ-Environnement</i>). Selon les données annuelles de suivi de ces indicateurs issues du Bilan des ventes de pesticides au Québec, les risques pour la santé et l'environnement sont globalement moins élevés en 2006 qu'en 1997 si on tient compte du niveau de risque calculé pour chaque pesticide vendu. Ainsi, l'<i>IRPest-E</i> et l'<i>IRPest-S</i> auraient diminué respectivement de 12,9 % et de 19 % entre 1997 et 2006. • Un autre outil d'information sur les risques pour la santé et l'environnement ainsi que sur les usages agricoles pour une gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides au Québec a été élaboré, soit <i>SAGE pesticides</i>. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Cet outil permettra au producteur agricole de connaître et d'apprécier les risques pour la santé et l'environnement des traitements phytosanitaires homologués dans les cultures, de consulter des données concernant les effets toxiques des pesticides sur la santé humaine et sur les organismes non ciblés ainsi que de l'information sur le comportement de ces produits dans l'environnement. De plus, il présente les principales mesures de prévention et de rationalisation en matière de gestion des pesticides. • La proportion des entreprises québécoises ayant adopté en tout ou en partie la lutte intégrée est passée de 45 % à 63 % entre 2003 et 2007, alors que les recensements de l'agriculture 2001 et 2006 de Statistique Canada indiquaient que le nombre de productions biologiques certifiées est passé de 372 à 765. 	
	<p>32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec a été développée et sa mise en œuvre progresse. Cette stratégie s'applique aux pisciculteurs terrestres produisant des salmonidés et vise en priorité les entreprises produisant plus de 5 tonnes annuellement. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec est soutenue par Aqua-Bleu, un programme d'appui financier destiné aux entreprises piscicoles adhérentes. Il soutient la réalisation de leurs travaux visant à diminuer les rejets de phosphore jusqu'à la cible environnementale de 4,2 kg par tonne métrique de production. L'enveloppe budgétaire du programme Aqua-Bleu est de 4,55 M\$. Sa gestion relève du MAPAQ. • Une autre réalisation importante a été la création, en 2005, du programme Volet III – Aide aux propositions spontanées en support à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec. Ce programme de recherche et de développement est géré par la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale inc. • La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec a contribué à améliorer l'état des connaissances sur l'industrie piscicole, particulièrement celles sur les piscicultures en étang et sur le traitement des rejets, cela grâce au portrait aquaenvironnemental qui est en cours de réalisation et aux projets de recherche auxquels contribue le comité technique de la Stratégie. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • L'état des connaissances actuelles permet de croire que la cible environnementale de rejet de 4,2 kg de phosphore par an par tonne de production pourra être atteinte d'ici décembre 2014 par l'ensemble des piscicultures qui adhéreront à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec et qui réaliseront un plan d'intervention visant l'amélioration des infrastructures et des pratiques d'élevage. 	
11. Étendre l'assainissement industriel	33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis janvier 2003, tous les établissements du secteur des pâtes et papiers sont titulaires d'une première attestation d'assainissement (62 attestations délivrées). • Au 31 juillet 2009, 46 attestations ont été renouvelées (10 en 2007, 29 en 2008 et 7 jusqu'au 31 juillet 2009), et ce renouvellement devrait être achevé en 2009 pour toutes les fabriques en exploitation. • Des documents techniques d'orientation et de référence ont été produits à l'intention du secteur des pâtes et papiers pour les première et deuxième générations d'attestations d'assainissement. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs bénéfices environnementaux découlant de l'existence des attestations d'assainissement et de la mise à jour régulière de la réglementation ont été constatés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des rejets liés à la demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO₅) et réduction des matières en suspension (MES); ▪ Connaissance, limitation et, dans certains cas, réduction du rejet en phosphore; ▪ Décèlement de problèmes touchant les BPC, les dioxines et furannes chlorés et le zinc, et enclenchement d'études pour en rechercher les sources et ultérieurement les réduire; ▪ Introduction du concept de respect de la capacité de support, avec l'ajout de normes globales de rejet pour les MES et la DBO₅ et de normes de concentration en phosphore pour certains établissements en fonction des milieux récepteurs. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Concernant le secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002 et la délivrance des attestations a débuté en 2005 à l'issue d'un important travail de consolidation des exigences environnementales existantes. Il fallait établir un encadrement de base pour chaque sous-secteur d'activité, ces sous-secteurs n'ayant jamais été l'objet d'une réglementation sectorielle auparavant. Au 31 juillet 2009, 13 attestations ont été délivrées et le processus devrait être terminé pour l'ensemble des quelque 50 établissements visés au cours de 2010-2011. • Pour ce qui est du troisième secteur visé par le PRRI, à savoir la chimie, la transformation du métal, la transformation du bois, le textile et l'agroalimentaire, des travaux ont été entrepris pour préparer l'adoption d'un troisième décret, qui couvrira l'industrie de la chimie organique (dont le raffinage du pétrole) et celle de la chimie inorganique. La première étape, qui consistait à rassembler la connaissance sur les établissements qui seront concernés par la délivrance d'une attestation d'assainissement, a été effectuée, et une liste des catégories d'établissements à viser a été établie. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas des deux derniers secteurs, les bénéfices environnementaux pourront être comptabilisés au cours des prochaines années grâce aux obligations de mesure de certains contaminants rejetés et à l'établissement de règles claires pour vérifier la conformité aux normes de rejet contenues dans les attestations. 	
	<p>34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales industries visées à ce stade sont celles du bois de sciage, de l'agroalimentaire, des matériaux reconstitués dérivés du bois et les autres entreprises déversant des rejets dans le milieu aquatique. • Pour ce qui est des industries du bois de sciage, les lignes directrices sont en vigueur depuis 2000. • Concernant l'industrie agroalimentaire, le mécanisme de prise en charge fait appel à des lignes directrices propres à ce domaine industriel. Pour les autres établissements industriels, non soumis au PRRI, à une réglementation ou à des lignes directrices particulières, le mécanisme de prise en charge fait appel aux lignes directrices pour l'utilisation des objectifs environnementaux de rejets relatifs aux rejets industriels dans le milieu aquatique. • Ces lignes directrices sont respectivement entrées en vigueur en juillet 2004 et en janvier 2009. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Leurs effets environnementaux ne peuvent cependant pas encore être mesurés, le nombre de dossiers analysés avec ces lignes directrices étant trop restreint pour permettre de porter un jugement. Cependant, la procédure d'analyse pour les nouvelles installations et pour celles qui sont modifiées tient compte de critères environnementaux et ne pourra que produire des effets bénéfiques sur la qualité de l'environnement. • En ce qui concerne les usines de matériaux reconstitués dérivés du bois, une version préliminaire des lignes directrices a été rédigée et est soumise à une consultation auprès des directions régionales du MDDEP. Par la suite et avant d'être présentées aux autorités du MDDEP pour approbation, elles seront l'objet d'une consultation auprès des entreprises de ce secteur industriel. • Sauf pour le secteur du bois de sciage, la mise en place de lignes directrices et de directives ne s'applique qu'aux nouvelles installations et ne fait pas partie d'un plan d'intervention. Ces lignes et directives ont donc pour fonction de préserver la qualité de l'environnement, mais ont peu ou pas d'effets directs et importants sur la poursuite des interventions de dépollution. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la plupart des cas, les travaux de restauration des parcs de résidus miniers ont eu pour effet de contrôler l'érosion et de réduire la production d'acidité ou de substances toxiques à court terme. Toutefois, il faut assurer un suivi pour être certain que cette tendance se maintiendra dans le temps. • Malgré la mise en place de deux grands projets de recherche, le problème du drainage minier acide n'est pas encore résolu. En effet, même si la chaire industrielle de recherche en environnement minier et le programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier ont permis de trouver des méthodes de restauration efficaces et plus économiques,. Néanmoins, la production de drainage minier acide demeure encore un facteur dangereux pour l'environnement. 	L'engagement du gouvernement dans la recherche et le développement sur le drainage minier acide est pertinent si on le considère du point de vue de la Politique nationale de l'eau, puisque ce drainage est de l'une des principales sources de contamination des cours d'eau qui se trouvent à proximité des aires d'accumulation de résidus miniers. Il est donc important que le MRNF continue d'appuyer la Chaire et de participer au programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, car ces deux actions touchent directement la qualité et la protection des eaux.
12. Compléter l'assainissement municipal	36. Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Au chapitre du contrôle des débordements des réseaux unitaires par temps de pluie (engagement n° 36), une priorité a été accordée aux grandes villes (d'abord Québec, ensuite Montréal et Laval). 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Québec s'est dotée d'infrastructures d'égout de type unitaire sur une grande partie de son territoire. Ces travaux se sont déroulés en trois phases, de 2003 à 2010. Les travaux réalisés par la Ville de Québec ont permis à la population de mieux apprécier la rivière Saint-Charles, notamment par la pratique d'activités nautiques comme le canotage ou par la marche grâce à des sentiers pédestres. • D'autres crédits d'aide financière gouvernementale, de 135 M\$, sont prévus pour Montréal et Laval dans le cadre du volet Grands projets du fonds Chantiers Canada. De plus, des initiatives du MDDEP visent à revoir les conditions d'autorisation de travaux d'égout et à empêcher ainsi l'augmentation des débordements. 	
	37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT a diffusé, en mai 2006, deux guides sur le plan d'action type et sur la méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout. • Une condition a également été introduite dans les règles et les normes des programmes du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale : les municipalités qui reçoivent une aide financière pour des travaux sur des infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées doivent désormais concevoir et appliquer un programme d'élimination des raccordements inversés à l'égout. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'engagement n° 38, 159 municipalités ont été ciblées pour l'assainissement de leurs eaux usées en date du 31 mars 2009. De ce nombre, 127 ont reçu une aide financière pour la réalisation de travaux d'assainissement. Le total de l'aide financière accordée est de 350 M\$, pour une moyenne d'aide par municipalité de 2,76 M\$. 	Des municipalités qui avaient été ciblées en 2002 dans l'engagement n° 38, 34 n'ont pas encore présenté de demande d'aide financière à l'égard de l'assainissement de leurs eaux usées. Comparativement à de nouveaux cas qui se sont ajoutés, ces cas paraissent désormais moins prioritaires sur le plan de l'environnement.
	39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT a dénombré 42 stations où la mise en place d'équipements de désinfection serait requise. • Le MAMROT a réservé à cette fin les fonds requis dans sa part du Plan québécois d'investissement. 	
	40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de pallier les conditions moins favorables à la nitrification dans les stations de type étang, certaines solutions ont été explorées et financées dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000. • Deux technologies ont été testées à la Régie des eaux usées de Lachenaie-Mascouche, à Sainte-Julie et à Trois-Rivières. • Ces expériences pilotes ont permis de faire connaître aux municipalités les avantages et les limites des nouvelles technologies et des nouveaux procédés. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<p>Enfin, des mesures du pH et de l'azote ammoniacal sont exigées par le MAMROT depuis janvier 2006 dans le contexte du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Ce suivi permettra de mieux connaître le comportement des ouvrages d'assainissement en ce qui a trait à l'azote ammoniacal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données combinées de 2006 et 2007 montrent déjà que 13 étangs aérés dépassent pour plus de 50 % des résultats la valeur aiguë finale, alors que seules trois stations étaient assujetties en 2007 à des exigences particulières à l'égard de l'azote ammoniacal. • En outre, la structure des actions à l'égard de l'azote ammoniacal a pu bénéficier du plan d'action rédigé par le MAMROT, lequel était prévu dans le cadre de cet engagement. • Le chapitre 9 des rapports 2006 et 2007 sur l'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées fait état des mesures prises pour l'azote ammoniacal. 	<p>Bon nombre d'actions envisagées dans la Politique nationale de l'eau en regard des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux seront intégrées à la stratégie pancanadienne de gestion des effluents municipaux. Ces actions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adoption d'un règlement sur les attestations d'assainissement municipales; ▪ La réalisation d'une étude de caractérisation initiale propre à chaque ouvrage d'assainissement des eaux; ▪ La mise en place des normes de performance de gestion des effluents pour tous les nouveaux ouvrages et leurs agrandissements, ainsi que la mise en place de normes relatives au contrôle des débordements.
	41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de gestion des effluents d'eaux usées municipales découlera de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales. 	Les engagements n ^{os} 36, 37, 38, 39 et 40 pourraient faire partie de la future stratégie d'encadrement des rejets urbains.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec a signifié son accord de principe quant à cette stratégie pancanadienne lors de la réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement de février 2009. Le MDDEP entend entreprendre, à l'automne 2009, l'élaboration d'un cadre réglementaire sur les attestations d'assainissement municipales en vue de se préparer à la mise en œuvre de la Stratégie. • En ce qui a trait à la question de la gestion des eaux pluviales, le MDDEP a entamé en 2007-2008 l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités, qui devrait être diffusé à l'automne 2009. • L'approche retenue comprend l'établissement de normes de performance nationales, équivalant au niveau « traitement secondaire », applicables à tous. À celles-ci s'ajoute un modèle de gestion du risque environnemental qui établit d'autres normes, parfois plus sévères que les normes nationales, en tenant compte des caractéristiques du milieu récepteur. • Le Québec détermine depuis plusieurs années pour les municipalités des exigences de rejets basées sur les caractéristiques du milieu récepteur (objectifs environnementaux de rejets). Cette approche a permis la construction de stations d'épuration avec des niveaux de traitement adaptés au milieu récepteur. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Conséquemment, plusieurs stations ont des niveaux de traitement inférieurs au niveau secondaire et d'autres ont des niveaux de traitement supérieurs. L'élément de la Stratégie pancanadienne qui risque d'avoir le plus de conséquences sur les priorités du Québec en matière d'investissements publics est l'établissement de normes de performance nationales. • Ces normes impliqueraient des coûts très importants pour le Québec. Selon une estimation du MAMROT, le Québec pourrait devoir dépenser environ 2,5 G\$ pour amener toutes les stations d'épuration municipales au niveau secondaire, sans compter les coûts pour réduire les débordements d'eaux usées brutes en temps de pluie. • Un échéancier de mise aux normes, fonction d'une analyse de risque, a été retenu pour la mise en application des normes de performance nationales (jusqu'à 30 ans selon le niveau de risque). 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	<p>42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2004, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a connu quatre modifications, dont les plus récentes touchent la nécessité d'une étude de caractérisation par du personnel qualifié. Ainsi, des systèmes de traitement par rayons ultraviolets ou de traitement secondaire non étanche peuvent être installés directement au-dessus d'un élément épurateur. Le Règlement compte également désormais des dispositions particulières propres au territoire de la Basse-Côte-Nord. • En juillet 2007, le <i>Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau</i> a été publié. • Ce guide permet aux municipalités de dresser un portrait d'ensemble d'un secteur donné et de définir les solutions appropriées afin de corriger les problèmes observés. • Des sessions de formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, destinées aux inspecteurs municipaux, aux entrepreneurs et aux puisatiers, sont offertes sur une base annuelle. En 2007-2008, plus de 291 personnes ont reçu ces formations. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Conformément au plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert, la Loi sur les compétences municipales a été modifiée pour permettre à une municipalité, aux frais du propriétaire, d'installer, d'entretenir et de rendre conforme au Règlement tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée. • Durant la saison 2008, le MDDEP a analysé 1 059 échantillons de cyanotoxines et d'algues bleu-vert en plus de consacrer 7 009 heures et d'affecter 560 720 \$ aux analyses de laboratoire. • Le MDDEP a élaboré un programme de contrôle des installations de traitement des eaux communautaires (plus de 3 240 l/jour) au cours de l'été 2008. 	
<p>13. Assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau</p>	<p>43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année d'ici 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2005, les plans d'intervention sont obligatoires pour les municipalités qui soumettent une demande d'aide financière au MAMROT en vue du renouvellement de leurs conduites d'eau. Ces plans permettent aux municipalités et aux régies d'avoir un inventaire à jour de leurs infrastructures. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, 665 des 774 plans d'intervention transmis avaient été approuvés par le MAMROT. L'obligation de s'appuyer sur un plan sera maintenue dans les prochains programmes. En outre, les besoins en matière de renouvellement des conduites sont importants et les nouveaux programmes d'infrastructures seront de nature à favoriser la poursuite des investissements à cet égard qui, comme prévu dans le Plan québécois des infrastructures, soutiendront davantage le renouvellement des conduites d'eau des municipalités. • L'analyse des rapports financiers des municipalités entre 2002 et 2008 permet de faire une appréciation sommaire du renouvellement des conduites et tend à confirmer que les cibles de 0,8 % par année jusqu'en 2007 et 1 % par année jusqu'en 2012 auraient été atteintes dès 2008. • Les modifications aux rapports financiers qui entreront en vigueur en 2009 afin de distinguer les investissements réalisés pour les infrastructures existantes de ceux réalisés pour l'installation de nouvelles infrastructures devraient faciliter l'appréciation du taux de renouvellement des réseaux. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none"> • Une condition a été introduite dans les protocoles d'entente de programmes d'aide financière du MAMROT pour des travaux d'infrastructures d'eau afin d'assurer un contrôle de qualité de ces travaux. Cette condition exige la transmission au MAMROT d'une attestation de qualité signée par un ingénieur. • Le MAMROT suit l'application de la clause introduite à cette fin dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales aux infrastructures. 	
	45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) a diffusé sur son site Internet un outil d'aide à la décision concernant le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'eau. Par ailleurs, le CERIU offre 14 devis types de techniques de réhabilitation. 	
	46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT a revu et rendu obligatoires six indicateurs de gestion municipaux afférents, et dans ce contexte les municipalités lui fournissent les résultats depuis leur exercice financier de 2003. C'est le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale qui les a analysés jusqu'en 2006, et il a produit des rapports, accessibles sur son site Web. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Outre les plans d'intervention qui fournissent une information de gestion et de suivi appréciable sur les infrastructures et les eaux qu'elles canalisent, plusieurs outils ont été élaborés afin de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux. Ainsi, le MAMROT et le MDDEP suivent depuis plusieurs années la performance des installations municipales de traitement des eaux usées ainsi que la qualité de l'eau potable. • Par ailleurs, depuis 2003, les indicateurs de gestion municipaux sont d'autres outils utilisés pour suivre l'évolution des services municipaux. Six d'entre eux concernent le suivi de la gestion des services d'eau. • Le suivi réalisé entre 2004 et 2006 a permis de rendre disponibles des données sur les trois indicateurs suivants : nombre de bris par kilomètre, coûts de distribution de l'eau potable et coûts de l'activité du réseau d'égout par kilomètre de conduite. • Ces données révèlent que le nombre de bris par kilomètre a diminué de 32 244 à 29 576 de 2004 à 2006. • L'information à l'égard des services d'eau est disponible et appropriée. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire	<p>Le MAMROT a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accordé un soutien financier à l'expérimentation de nouvelles technologies (6 M\$ dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 et 4 M\$ dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale); ▪ Appuyé le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (3 conventions de subvention ont été signées depuis 2005); ▪ Participé au Comité d'évaluation des nouvelles technologies de traitement des eaux usées et au comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable (28 fiches sur les technologies de traitement des eaux usées sanitaires et 42 fiches sur les technologies de traitement de l'eau potable sont accessibles sur le site Internet du MDDEP). 	
	49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT a introduit dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de certains programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau une condition qui rend l'attribution de cette aide conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau de la part des municipalités bénéficiaires. Le MAMROT suit l'application de cette condition. 	Un projet de stratégie est à l'étude au MAMROT.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
	50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • En obtenant, en novembre 2005, la certification Visez vert de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles BOMA Québec pour 65 de ses immeubles (68 % de la superficie de son parc immobilier en propriété), la Société immobilière du Québec (SIQ) s'est engagée, entre autres, à implanter des mesures de réduction de la consommation d'eau potable dans ses édifices. • De plus, lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de la rénovation d'édifices existants, un ensemble de mesures favorisant l'économie d'eau potable est systématiquement appliqué, puisque la SIQ vise à obtenir la certification LEED pour tous les projets d'un coût supérieur à 2,5 M\$. 	
	51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT entend poursuivre les travaux entrepris en vue d'élaborer un contrat type pour encadrer et suivre les délégations de gestion des services d'eau au secteur privé. 	
	52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Un guide de mise en valeur des plans d'eau au Québec a été réalisé et publié sur le site Internet du MTO en 2005. • Bien qu'aucun programme d'aide n'ait été élaboré dans le cadre de la Politique nationale de l'eau pour atteindre les résultats attendus de l'engagement n° 52, les gouvernements du Canada et du Québec ont fait de l'accès public au Saint-Laurent une priorité d'action. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • En effet, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010, un nouvel axe d'intervention intitulé Accessibilité aux rives a été ajouté au Plan Saint-Laurent 2005-2010. L'objectif de cet axe d'intervention était de créer, d'aménager et de restaurer des accès publics au Saint-Laurent. • De plus, comme prévu dans la Politique, le gouvernement du Québec a confié à la Commission de la capitale nationale l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain. Cette promenade a été réalisée à l'occasion des célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec et a permis de redonner l'accès au Saint-Laurent aux citoyens et visiteurs tout en revitalisant 2,5 km de paysage côtier. L'aménagement a été livré le 24 juin 2008. • Parallèlement à ces interventions, la Ville de Québec a entrepris la restauration des berges de la rivière Saint-Charles dans le cadre des phases II et III du projet de contrôle des débordements (se référer aux résultats d'évaluation de l'engagement n° 36). Ces travaux ont eu lieu sur un tronçon d'environ 3 km de longueur traversant les quartiers les plus anciens du centre-ville. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Un programme de mise en valeur des espaces bleus, appelé communément Fonds bleu, a aussi été instauré. Il permet la réalisation de projets riverains qui protègent et mettent en valeur les berges, les îles et les plans d'eau dans le respect de l'environnement. Les projets financés sont répartis équitablement entre les cinq secteurs géographiques de la Communauté métropolitaine de Montréal. Une partie de leur financement est assurée par les municipalités participantes. • Le MAMROT est également un partenaire financier de la Communauté dans le cadre de ce programme. • De 2002 à 2009, le Fonds bleu a contribué au financement de 67 projets d'une valeur globale de près de 35,9 M\$. De cette somme, 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 18,4 M\$ des municipalités concernées. 	
	53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Comme prévu en 2002, une stratégie de développement de la pêche récréative a été complétée en 2004. Celle-ci comprend essentiellement les quatre programmes suivants : la Fête de la pêche, le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, le programme la relève de la pêche, et le programme l'initiative à la pêche dans les camps de vacances. 	Il a été possible de constater que certains éléments des quatre programmes se recoupent en partie (clientèles, objectifs et gestionnaires) et qu'une meilleure complémentarité ou même une meilleure intégration pourraient être atteintes par la nouvelle stratégie de gestion de la faune en élaboration à Faune Québec.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • En 2007, le nombre de lieux où ont été tenues des activités liées à la huitième Fête de la pêche a connu, par rapport à l'année précédente, une légère baisse. Ce nombre est passé de 86 à 79, soit une diminution de 8 %. Malgré cela, l'ampleur de l'activité de pêche dans les principaux lieux s'est maintenue à près de 80 000 jours-pêche (comparativement à 11,1 millions de jours-pêche en 2000), sans doute grâce aux conditions météorologiques favorables. • Il y a donc lieu de poursuivre les efforts de lutte contre la désaffection de la population vis-à-vis de cette activité. • Concernant le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, ce sont 250 000 \$ qui sont alloués annuellement par le MRNF aux différents organismes qui, eux, contribuent pour environ 80 000 \$. En 2007, le budget consacré aux déversements de poissons a été de 498 050 \$, dont 184 600 \$ (37 %) provenaient des organismes du milieu. • De plus, 238 900 \$ ont été versés aux organismes du milieu par la Fondation de la faune du Québec. En moyenne, une somme annuelle approximative de 300 000 \$ provient de la vente des permis de pêche récréative. Cette somme est recueillie par la Fondation à raison de 0,65 \$ par permis vendu. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour sa part, le MRNF a investi 74 500 \$ dans l'ensemencement de poissons provenant de ses piscicultures. • Le secteur Faune Québec a consacré 10 000 \$ annuellement au programme de relève de la pêche. • Environ une personne-année est affectée par le MRNF au programme d'initiation à la pêche dans les camps de vacances. Chaque année, environ 3 000 jeunes participent aux sessions de formation. • Le nombre de camps de vacances participants s'est maintenu à 9 en 2007, alors que le nombre de jeunes initiés a légèrement diminué, passant de 2 709 en 2006 à 2 350 en 2007, soit une diminution de 13 %. • Le nombre de jeunes initiés à la pêche récréative entre 2003 et 2008 est de 14 415. • Globalement, les ventes de permis de pêche depuis 1998 ont connu une baisse dans la première décennie, puis une stabilisation suivie d'une légère hausse. Le nombre de permis vendus atteint ainsi 738 594 en 2008. • Au cours de l'hiver 2007, la pêche blanche fut autorisée au lac Delage et a fortement plu aux amateurs de pêche. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Par ailleurs, d'importants travaux ont été exécutés en vue de restaurer les bâtiments de la station piscicole de Baldwin-Coaticook. Bien qu'il ne s'agisse pas d'aménagements d'accès aux cours d'eau proprement dits, ces travaux favorisent néanmoins le développement de la pêche sportive. • La production de dorés jaunes permettra de rétablir à moyen terme le potentiel de pêche sportive de plusieurs plans d'eau du Québec, tout particulièrement ceux localisés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais. • Enfin, une nouvelle stratégie de gestion de la faune est en cours d'élaboration à Faune Québec. Cela offre une occasion de mieux situer les quatre programmes analysés précédemment afin d'assurer la cohérence de leurs objectifs et de leurs moyens d'action. 	
15. Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau	54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Au Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert du 25 septembre 2007, le gouvernement a proposé qu'une réglementation provinciale soit adoptée afin d'habiliter les municipalités à régir les rejets d'eaux usées des embarcations de plaisance, pour la protection des eaux des lacs et de leurs affluents. À cet égard, le Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance est entré en vigueur en juillet 2008. 	<p>Cet engagement ne devrait pas être reconduit étant donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Que les quatre recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec qui avaient été citées dans la Politique nationale de l'eau ont été ou sont en voie d'être réalisées; ▪ Qu'une réglementation a été mise en place pour prévenir la pollution dans les lacs et cours d'eau du Québec; ▪ Que la question des lacs servant de réservoir d'eau potable sera prise en compte dans la nouvelle stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface et souterraine;

Axe	Engagement	Principaux résultats	■ Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Ce règlement établit des exigences de protection des eaux en interdisant au propriétaire ou à l'occupant d'une embarcation de plaisance de rejeter des rejets tant organiques qu'inorganiques. Le règlement prévoit aussi des endroits destinés à effectuer ces rejets et en imposant certaines obligations techniques pour rendre les embarcations conformes en matière environnementale. • Par ailleurs, la mise en place et le développement d'un réseau de suivi volontaire ont permis un soutien technique aux associations de propriétaires riverains dans le suivi et la protection des lacs de villégiature du Québec. Ils ont aussi favorisé une certaine sensibilisation quant à la protection des lacs et de leurs écosystèmes. • Pour le volet sécurité nautique, les données disponibles montrent peu d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Boucher. • Ce faible degré d'avancement des actions est dû au fait que la sécurité nautique est principalement de compétence fédérale. Par conséquent, le gouvernement du Québec n'intervient pas dans ce domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que le MDDEP poursuit son appui technique aux associations de riverains; ▪ Que le volet sécurité nautique est davantage de compétence fédérale, ce qui limite considérablement la marge de manoeuvre du Québec dans ce domaine; ▪ Que la majorité des recommandations du rapport Boucher liées à la qualité de vie sur les lacs sont couvertes par la réalisation d'autres engagements de la Politique nationale de l'eau.

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
16. Promouvoir le tourisme nautique	55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008, quatre régions travaillaient activement à bâtir leur « route bleue », soit celles de Duplessis, de Charlevoix et du lac Saint-Pierre ainsi que la grande région de Montréal. • Pour la Route bleue du sud de l'estuaire, 400 km ont été réalisés en 2005. • Pour la Route bleue des baleines, 350 km l'ont été en 2006. • La Route bleue de la Gaspésie compte 700 km en 2007. • Pour la Route bleue Québec–Chaudière-Appalaches, 300 km ont été réalisés en 2008. • La Route bleue du Grand Montréal compte 500 km (190 nouveaux kilomètres étaient prévus pour 2010). • Il est prévu que la Route bleue de Charlevoix compte 184 km en 2010. 	
	56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Québec s'est doté, en mai 2008, d'une stratégie de développement durable et de promotion des croisières sur le fleuve. Cette stratégie vise à faire du fleuve une destination majeure de croisières en Amérique du Nord et cible trois axes d'intervention. Le dévoilement de cette stratégie concrétise l'engagement n° 56 de la Politique nationale de l'eau, par lequel le gouvernement promettait de développer le tourisme nautique associé aux croisières internationales. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la réalisation de la Stratégie, le gouvernement a prévu la mise sur pied d'un comité chargé de la concertation et de la coordination des interventions gouvernementales liées à sa mise en œuvre. Afin d'accompagner et de soutenir les municipalités, organismes et entreprises privées dans l'essor et la promotion des escales, le gouvernement a lancé le Programme d'aide à la stratégie des croisières. • À ce jour, le gouvernement a investi 12,8 M\$ dans six projets dont la valeur totale s'élève à 39,5 M\$. • Les investissements prévus dans le cadre de la Stratégie d'ici 2014 totalisent 156 M\$. Leur provenance se répartit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement du Québec : 52,5 M\$; ▪ Gouvernement du Canada : 55,5 M\$; ▪ Collectivités : 48,0 M\$. • La contribution du MTO, soit 43,3 M\$, finance en majeure partie des infrastructures portuaires et touristiques par la prise en charge d'un service de la dette sur une période maximale de 10 ans. • Le MTO s'affaire à mettre en place un processus de collecte et d'analyse de renseignements permettant de suivre et de mesurer la performance de la Stratégie. 	

Axe	Engagement	Principaux résultats	Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation sera réalisée à l'échéance de la Stratégie, soit en 2014, afin de comparer les résultats obtenus avec les objectifs initialement fixés. Cette évaluation s'effectuera sur la base des indicateurs inscrits dans les normes du programme d'aide financière soutenant la mise en œuvre de la Stratégie. 	
	<p>57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les 57 engagements ministériels, 19 ont été l'objet d'un bilan, 20 d'une évaluation-bilan, 2 d'une évaluation évolutive- 1 d'étude de cas, et 15 n'ont pas été évalués parce qu'ils ont été inactifs ou par ce qu'ils ne sont pas assez avancés. • La compilation des principaux résultats d'évaluation a été réalisée par le MDDEP en décembre 2009, et la production d'un rapport d'évaluation était prévue pour mars 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation a permis de dégager trois options pour l'avenir de la Politique nationale de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la Politique telle quelle, avec actualisation de son plan d'action; ▪ Révision de la Politique, de ses engagements et de ses objectifs; ▪ Poursuite de certains engagements de la Politique par l'intermédiaire de la mise en œuvre de la Loi sur l'eau.